



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

INTERVIEWS



P6



P8

**ANNE-MARIE
NATALI**

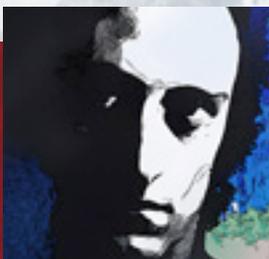
MAIRE
DE BORGIO

**FRANÇOIS
RAVIER**

PRÉFET DE
HAUTE-CORSE

Photo Christophe Giudicelli

Photo Claire Giudici

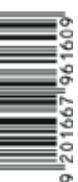


È CHÈ NE DITE?
**PASCAL
TAGNATI**

P26

1,60€

ÉDITO P3 • OPINION P4
KAMPÀ P5 • BRÈVES P10
CARNETS DE BORD P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



L'AUE, un outil au service de la Corse

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.



**Cullettività,
ghjente,
imprese...
l'AUE à fiancu à voi !**

SOMMAIRE

OPINION	P4
KAMPÀ	P5
ANNE-MARIE NATALI RESTER TERRE-À-TERRE	P6
FRANÇOIS RAVIER SERVIR EN CORSE? PASSIONNANT	P8
	
BRÈVES	P10
ANNONCES LÉGALES	P11
È CHÉ NE DITE? PASCAL TAGNATI	P24
	
POLITIQUE CARNETS DE BORD	P22
SÉLECTION DE SORTIES	P26

Ma chi puzza!

Sabbatu scorsu, quasgi 300 parsoni si sò aduniti in Pruprà pà sustena una famighja, di quali un baracconu, cù 3 000 ballotti di fenu nentru, hè statu toccu da un focu in Ulmetu. Una mossa ghjustificata da l'urighjini di ssu dannu chì, senza dubbitu pussibili, hè bè criminali. Aldilà di i conclusioni di l'inchiesta in corsu è senza pighjassi pà procuratori è ghjudici, bastaria à fà una leia simplici di calchi elementu inghjiru à ssi fatti novi vargugnosi. Marie Paule Mondoloni Tomasi, a fighjola di l'agricultori culpiti, hè a portavoci di u cullittivu Valincu Lindu, chì s'upponi à u prughjettu dittu Vighjaneddu 2, chì privedi a spluttazioni, da a sucità Lanfranchi Environnement, di un «ecopolu» di trattamentu di i rumenzuli nant'à ssa cumuna di u Valincu pà 10 anni; hè a prifetta di Corsica, Josiane Chevalier, chì hà signatu, sempri a simana passata, l'arristatu d'autorisazioni, puru s'è ss'iniziativa privata vò contr'à a vulintà di l'Assemblea di Corsica è u so esecutivu. Si pruvava cusì à fà tacia i membri di ssu cullittivu chì ani bluccatu u situ di u centru d'intarru è di ritinuta di rumenzuli? Com'è calchi mesi fà in altri lochi di Corsica, si circaria à dannighjà famighji di travaghjadori chì, soca, t'avariani com'è solu tortu d'avè, d'una manera diretta o micca, impegni pulitichi o di vulè stantà u so pani d'una manera unesta? Tanti dumandi fermani posti, mentri chì, senza paranoia alcuna, l'ombra di ciò chì ci voli bè à chjamà «cumpurtamenti maffiosi» si faci pisiva. I diputati naziunalisti Paul André Colombani è Ghjuvan Filici Acquaviva ani vulsutu tistimunià un «sustegnu tutali è fraternu di pettu à i provi di prissioni» è «metudi chì devini piantà». Più passani i ghjorni è più a situazione pulitica è suciali di a Corsica pari di più in più cumplicata, trà parti di a sucità isulana upposti trà d'elli, intarressi scuri chì certi alti rispunsevuli nigariani quasgi, eppo un'altra uppusizioni chì ùn si pianta più trà u puteri naziunalistu tarritorialu è una prifetta di regioni ditarminata à firmà a sola capitana di u battellu. È l'annata ùn hè ancu compia... ■ **Santu CASANOVA**

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



HUMEUR

Verdict

Bravant interdits, injonctions, je fais partie des féministes qui sont allés voir le film événement dont tout le monde parle même sans l'avoir vu.

J'accuse de Roman Polansky doit être vu par le plus grand nombre en ces temps où l'étoile jaune ressurgit telle une provocation dans une manifestation, où l'antisémitisme continue de progresser. Un film où Jean Dujardin dans le rôle du colonel Picquart et Louis Garrel dans celui du capitaine Dreyfus sont magistraux jusqu'à la dernière image qui accompagnée de la musique de fin d'Alexandre Desplat provoque un lourd silence dans la salle une fois la lumière revenue.

Dans mon silence se mêlent un avis mitigé sur la surmédiatisation de ce film qui n'est certainement pas le meilleur de Roman Polanski et une interrogation quand ce *J'accuse*, vu, percute celui, lu, de Valentine Monnier qui plus de quarante ans après les faits accuse le réalisateur de l'avoir violée.

Interrogation adressée à ce tribunal populaire bien sourd quand est abordée la question du harcèlement sexuel et de la violence faite aux femmes: qu'est-ce qui donne le droit de condamner une femme qui brise un silence même vieux de plusieurs décennies? Qu'est-ce qui permet de la dénigrer jusqu'à la rendre coupable en insinuant par exemple un supposé consentement ou l'absence de témoins?

Et interrogation adressée aux politiques qui se sont exprimés, ou pas, sur cette affaire: comment un homme accusé de viol peut-il se défendre devant un vrai tribunal puisque la justice ne pourra jamais être saisie de ces faits couverts par la prescription? En fait, si voir le *J'accuse* de Polansky, permet de connaître l'affaire Dreyfus, entendre l'accusation de Valentine Monnier c'est reconnaître que dans cette affaire destructrice, dont le scénario n'est connu que de deux personnes, aucune condamnation et réparation ou aucune réhabilitation ne seront possibles. ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE « On aime se voir comme un pays, comme un peuple avancé, éclairé, la nation des droits de l'homme et pourtant on accepte encore aujourd'hui que nos enfants vivent une situation juste intenable, insupportable »

faisait observer, non sans raison, **Adrien Taquet**, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, le 20 novembre, sur France Inter. Ainsi, soulignait-il, il y aurait chaque année près de 130 000 enfants victimes de violences sexuelles.

Et 10 000 enfants victimes de prostitution infantile. Constat terrible. Mais ce qui l'est plus encore, c'est la précision qu'il a cru bon d'apporter: « **je ne parle pas de migrants venus d'un pays un peu lointain, exotique, qui seraient sur les grands boulevards, je parle de nos enfants, qui sont dans les collèges et les lycées** ».

En cette journée internationale des droits de l'enfant, Adrien Taquet nous a donc tranquillement laissé entendre qu'il y aurait en France enfants et enfants: les nôtres, qu'il faut protéger... et ceux des autres, qui ont espéré trouver ici une vie meilleure, mais qu'on ne verrait pas trop d'inconvénients à laisser au tapin. ■

Elisabeth MILLELIRI

LIBERTÉ POUR UN TEMPLE DE LA TOLÉRANCE

La gamme diatonique de do majeur n'a que 7 notes. Pourtant, même si de la Marche de la Garde consulaire de Guillardel, à la Marche funèbre de Chopin, il n'y a souvent qu'un pas, il n'y a pas l'ombre d'un plagiat. Cela tient au génie des compositeurs qui savent s'accommoder des notes dont ils disposent pour les marier avec bonheur et nous faire partager leurs émotions. Plus près de nous, Jacques-Gabriel Cahen, professeur de français issu de l'école normale supérieure, avait établi, dans un livre intitulé *Le vocabulaire de Racine*, que l'auteur d'*Andromaque* n'utilisait que 300 mots. Cahen fut fusillé le 19/7/1944 à Châtillon-d'Azergues (Rhône). Non pour ses propos sur Racine. Mais parce que l'engeance qui régnait alors en France préférerait la lecture de Mein Kampf à celle de Bérenice. Quand le fléau de l'intolérance couplée à l'ignorance s'abat, on ne peut s'attendre qu'à récolter un grain vite ergoté, blond aryen ou sarrasin, avec à terme une farine impanifiable. On connaît, et ce ne doit pas être une exception, le cas de deux frères jumeaux homozygotes qui au cours de leurs chamailleries se traitaient mutuellement de « fils de pute! ». Anecdote? Certes. Mais entendre les uns et les autres s'affirmer antisémites, sionistes à tout crin ou chrétiens purs et durs et bavasser ou cracher sur l'Autre, relève de la même aberration. Il faudrait leur apprendre que les populations sémites occupaient à l'origine une région allant de Babylone à l'éthiopie et qu'Arabes et Hébreux eurent pour berceau de leurs religions cette seule et même région. Tâche ardue. D'autant que le progrès aidant, il n'est pas dit que « nos jeunes » possèdent 300 mots de base utiles à une ébauche de compréhension. En tout cas ils éructent toujours les mêmes et se vantent de niquer mère, père, sœurs et police. Il est vrai que certains se préparent ainsi à exercer leurs balanes pour affronter, au paradis des héros, des hymens racornis réservés à leurs usages personnels. Pour enrichir leur vocabulaire, peut-être faudrait-il leur souffler l'existence de rimes à ajouter à leur mot de prédilection tels, par exemple: laconique, inique, pharaonique, platonique (à l'opposé de toute tournante). Ou colique, rime moins riche mais qui permettrait toujours d'associer à tout pseudo-dialogue une de leurs conclusions les plus fréquentes: « Casse-toi fonbou, tu fais iech! ». Entendons-nous bien, il n'est pas question de jeter l'anathème sur les uns ou les autres. Et, de même qu'en dépit des problèmes rencontrés par les usagers de la SNCF, il est des trains qui partent et arrivent à l'heure, il est de par le monde prêtres, pasteurs, et autres bergers baptistes, dont l'unique sacerdoce ne consiste pas à déniaiser leurs catéchumènes derrière le maître-autel. Et il est, tout autant, des musulmans qui vivent paisiblement leur foi. Sans être poussés à ourdir des complots sanguinaires chaque fois qu'ils aperçoivent les cheveux d'une femme. Mais si le mycologue peut d'un coup d'œil déceler un champignon vénéneux, chez l'être humain rien ne ressemble plus à un brave homme qu'un fieffé coquin. Et ce quels que soient l'ethnie, les mœurs, la culture, la foi des individus. Pour vivre ensemble sans nous laisser enfermer dans des chapelles, sans user de voiles pudibonds ou pudiques, il nous faut établir un climat de mutuelle confiance, cesser de nous épuiser en escarmouches et combats d'arrière-garde [père gardez-vous à droite! frère gardez-vous à gauche!], contre le racisme anti blanc, noir, l'antisémitisme, l'homophobie, l'islamophobie. Énumération non exhaustive. Car, de par le monde, il n'y a qu'un racisme. Il est un et indivisible. Mais c'est déjà plus qu'il n'en faut pour le malheur de l'humanité. À défaut de maison de tolérance, dont le nom, depuis Marthe Richard n'est plus en odeur de sainteté, si on militait en France pour l'ouverture d'un temple de Tolérance? Chiche! Comme l'abbaye de Thélème? C'est cela. Bien vu, disciple! Se mettre à table comme dans une auberge espagnole? C'est cela, chacun débarrant et offrant de bon cœur sa provende. Mais sans les moines. Pour ne heurter personne... Ah bon? Oui. Principe de précaution: la lutte contre tout préjugé ne saurait se passer d'a priori. C'est écrit dans le Coran, la Torah, la Bible, ça? Aucune idée. Dans nos gènes? Va savoir... Là, frère des Entommeurs, ça craint un max. On est grave! ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

OUI MADAME, JE RAVE MES
CONTRAVENTIONS. VOUS POUVEZ
ACHETER SANS ÊTRE COMPLICE.



ANNE-MARIE NATALI

RESTER TRÈS TERRE-À-TERRE



Photo Christophe Giudicelli

Anne-Marie Natali, figure politique insulaire, maire de Borgo depuis 1983, revient sur le développement de sa commune, la gestion des déchets en Corse mais aussi sur la droite.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Vous êtes maire de Borgo depuis 1983. En 40 ans comment a évolué la commune.

J'ai une gestion qui est très saine, quand on peut travailler on travaille, quand nous avons des subventions on avance, quand on a rien, on attend. Je suis à l'aise là-dessus, j'ai eu des contrôles. La commune a évolué tout doucement. On était 2500 habitants, puis 3500. En 95 nous sommes passés à la proportionnelle. J'ai toujours été très aidée par tout le monde, les administratifs et les adjoints car seul, on ne peut rien faire.

Aujourd'hui Borgo compte 9000 habitants. Vous attendiez-vous à un tel développement?

Nous faisons des dossiers. Il y en a qui ne voient jamais le jour. Il y a la traversée de Borgo qui a vu le jour grâce à M. Giacobbi. Il faut que je le dise, ce n'était pas mes idées, mais je l'ai remercié. Mais voilà, on avance tout doucement. Mais maintenant on attend beaucoup de choses de la Collectivité de Corse, comme un déblocage au niveau des ordures. Un jour, on va avoir un problème énorme. J'ai toujours voulu faire un incinérateur. À la région quand j'étais élue, il y avait des tollés. Si je l'avais fait, j'aurais été tranquille. On en trouve partout dans les grandes villes. Si on me donne de l'argent, si on m'aide je le fais, mais on ne m'aidera pas.

Quelle est la solution dans cette crise des déchets selon vous?

Je n'ai pas de solution. Les enfouissements ne peuvent pas tenir. À Monaco, on construit un incinérateur puis deux. Plus écologique que le Prince Albert II, il n'y a pas. On dit que c'est polluant, mais ce que l'on fait maintenant, ça ne l'est pas?

Elle vous inquiète cette question des déchets?

Elle m'inquiète pour l'environnement, pour la santé et pour le coût. Je ne sais pas comment on va s'en sortir.



« Quand il y a un bâtiment qui ne plaît pas, j'appelle et on discute. »

Le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation. Une ressource importante pour les communes de taille moyenne. Comment cela vous affecte-t-il ?

Nous ne sommes pas trop impactés, parce que normalement on doit nous rembourser, mais cela n'est pas encore venu. On va s'en rendre compte en 2020 quand ils auront tout pris. Ils auraient dû la laisser et pas la rendre âpre. On ne comprend pas ce qu'ils font. Pour le moment, on tient le coup. Si vous sortez dans une commune la taxe d'habitation, c'est un gros revenu perdu pour la commune.

Cela peut freiner les investissements ?

Enormément. Nous, pour le moment la situation est saine, donc ça va. Mais dans les années à venir, ça va nous impacter.

Justement, comment voyez-vous le développement de Borgo ?

Pour le moment ça va, il faut un peu stagner. Parce que, une commune implique les écoles, les stations d'épurations, l'eau, l'assainissement, il faut le refaire. Tout est construit. C'est pour ça que les gens viennent s'installer. Ils disent qu'il y a tout. On a essayé de tout faire. On avance et on anticipe toujours. La cantine on l'a doublée, pour l'instant, elle n'est pas pleine. Des classes attendent. On anticipe à chaque fois et pour le moment on gère. Il y a beaucoup de jeunes couples qui sont venus s'installer. Nous avons aussi 900 enfants dans nos écoles.

Quel sont les atouts de la commune selon vous ?

Je pense que nous sommes un centre entre Folelli et Bastia. Je pense que nous avons tout sur place. Nous avons des bâtiments où l'on peut tout faire à pied, comme aller à l'épicerie. Les gens ont aussi peur de ne pas avoir de médecin ou de pharmacie. Ici à Borgo, il y a 13 médecins.

Qu'est-ce qui est le plus important dans l'aménagement d'une commune ?

Nous avons eu beaucoup de problèmes avec l'urbanisme. Les propriétaires qui voulaient construire voulaient tous faire des buildings. On a essayé de construire des F2 et des F3 avec énormément de parkings, parce que c'est important. Il faut aussi dialoguer avec les gens. Quand il y a un bâtiment qui ne plaît pas, j'appelle et on discute.

Borgo peut-elle s'imposer comme une ville importante en Haute-Corse ?

Non. Borgo restera un bourg comme il est et c'est très bien. Certains veulent que la Communauté d'Agglomération de Bastia récupère la commune.

Justement que pensez-vous de ce rapprochement avec la CAB ?

On nous l'a déjà demandé et cela fait des années que ça dure. Si on nous oblige, on ne pourra pas dire non. Mais pour le moment, nous restons comme nous sommes et nous sommes très bien. Il vaut mieux gérer doucement. Ils disent qu'à Ajaccio cela marche très bien mais ce n'est pas pareil.

Vous êtes aussi présidente de la Communauté des communes de Marana-Golo. Faut-il fusionner les petites communes ?

Elles ne veulent pas. Il faut que chacun reste dans sa mairie. Même si elles se regroupent, le maire peut rester maire de sa commune. Mais ils ne veulent pas, et c'est le cas partout en France. Un jour, elles vont être obligées, vous allez voir !

Vous seriez pour ?

Moi je les prends, mais elles ne veulent pas. Ce n'est pas rentré dans les mœurs, mais un jour, on va nous obliger comme pour les communautés des communes. Pour nous non, mais pour les petites, je ne sais pas...

Le gouvernement souhaite également donner plus de pouvoir aux maires...

Tout donner au maire, c'est très facile. On a eu les cartes d'identité, les passeports. On a tout ici, mais qui est-ce qui paye ? Tout est gratuit. Le pouvoir c'est très bien, mais avec quoi ? Quel pouvoir on va avoir en

plus ? On va aller verbaliser dans la rue ? Il vous disent vous êtes officier de police judiciaire. Par exemple quand il y a des expulsions, il faut y aller. Je n'y vais pas, ce n'est pas mon rôle. Moi, je fais du social, ils se débrouillent.

Sur le continent et même en Corse, de nombreux maires rendent l'écharpe ou ne se représentent plus. Ils se disent usés par la fonction. Cela vous évoque quoi ?

Ils sont trop ponctionnés partout. Ils n'y arrivent plus. Un bourg comme le mien c'est déjà beaucoup d'implication. Mais les petits villages, comment voulez-vous qu'ils fassent ? Ils doivent changer l'ampoule, faire du social. Ils font tout avec rien.

Vous dites que la fonction requiert une grande implication. Concrètement comment se déroule votre journée ?

Elle commence à 8h30, je ne prends pas de rendez-vous. Je suis toujours là. Je reviens à 14h30 et je m'en vais à 17h comme les employés. Il y a le courrier bien sûr. Et puis, il faut s'occuper des administrés. Je suis très franche, je leur demande ce qu'ils veulent. Peut-être que c'est un défaut, mais moi ça m'aide. Je ne vais pas dire : « viens, tu reviens », si je ne peux pas je le dis. On me demande des emplois, des appartements mais les gens cherchent surtout à travailler.

Vous êtes une femme politique de droite. Votre avis sur la droite insulaire ?

Je n'ai jamais été encartée. J'ai toujours été à droite, je ne me cache pas. Je trouve que c'est un scandale ce qui arrive, se faire la guerre à droite. Comment la droite va se relever ? Je n'en sais rien. Un se présente, l'autre se présente. Je pense que ce n'est pas bien. Est-ce qu'il n'y a plus de chef ? Est-ce que les gens n'y croient plus ? Je ne sais pas.

Comment faire pour relancer la droite, alors ?

Ils n'ont aucune solution d'après moi.

Aujourd'hui, la droite passe surtout par la figure de Jean-Martin Mondoloni ?

Jean-Martin Mondoloni, s'il veut continuer en politique il est obligé de s'investir, même s'il doit aller à la casse. Si on ne fait jamais rien, vous laissez le champ libre à tout le monde. Je ne sais pas ce qu'il fera à Bastia, mais il a bien fait d'y aller.

Quel bilan vous faites de votre carrière politique ?

Cela fait 40 ans que je fais de la politique. J'adore ce que je fais. J'étais commerçante à Bastia, j'y suis restée 38 ans. Ce que je fais, je le fais volontiers. Ici, sur la commune de Borgo, je suis impliquée à 100%, tout passe par moi ou par les adjoints. Cet hiver, on va faire la patinoire et le marché, tout le monde est impliqué.

Y-a-t-il une autre fonction que vous auriez aimé exercer ?

Je suis présidente de la communauté de communes, présidente du centre de gestion. Cela suffit, il ne faut pas trop s'élargir. Je suis très bien où je suis et j'ai du travail.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans cette fonction ?

Le contact. Il faut être très terre-à-terre et ne pas se dire : « Je suis le maire, je suis la plus belle. »

Comment décririez-vous votre commune ?

C'est une belle commune, une grande commune. Je suis née à Borgo, je la connais par cœur. Je connais tous les ruisseaux et puis j'avance pour qu'elle soit toujours bien et si un jour je m'en vais, je veux la laisser en bon état financier. ■

« C'est une belle commune... si un jour je m'en vais, je veux la laisser en bon état financier »



FRANÇOIS RAVIER

«SERVIR EN CORSE, C'EST PASSIONNANT»

Photo Claire Giudici

Diplômé de l'ENA, François Ravier a pris ses fonctions de préfet de la Haute-Corse en juin dernier, revenant sur une île où il a exercé, de 2011 à 2013, les fonctions de secrétaire général aux affaires corses (Sgac)

Vous connaissez la Corse pour y avoir déjà exercé la fonction de Sgac. La situation de l'île vous semble-t-elle avoir évolué depuis, négativement ou positivement ?

Pourquoi serait-ce négatif ? À l'époque où j'exerçais ces fonctions, nous risquions une condamnation de l'UE pour un déficit dans la mise aux normes des structures d'assainissement des eaux usées dans les grandes agglomérations de l'île. On voit combien aujourd'hui la situation a évolué favorablement. J'ai pu constater aussi, à mon retour, l'amélioration du réseau routier sur les principaux axes, notamment sur la route Ajaccio Bastia. Puis il y a les réalisations sur le réseau ferré, avec bientôt une liaison toutes les 15 minutes entre Casamozza et Bastia. On pourrait évoquer aussi le financement très important au profit de l'Université de Corte, la bibliothèque universitaire par exemple. Bien entendu, tout n'est pas terminé et beaucoup reste à faire. Mais le PEI a déjà bien changé le paysage et certains projets, financés par le PEI, le Contrat de plan Etat-Région ou les fonds européens, je pense à Stella Mare par exemple, est très clairement une réussite, le rayonnement tant national qu'international de ce qui s'y fait le montre bien. On peut citer aussi la plate-forme énergie renouvelables à Vignola : elle a des retombées concrètes sur le territoire puisqu'elle trouve une déclinaison territoriale, au travers d'un projet, dans le contrat de transition écologique de Balagne, le premier signé en Corse.

« Il peut certes y avoir des désaccords, mais je suis surtout confronté à la nécessité de travailler sur des dossiers concrets, qu'il faut faire aboutir. On arrive à trouver des points d'entente et à progresser. »

De 2011 à 2013 (et avant) si le grand banditisme pesait déjà sur la société corse, on n'utilisait pas autant qu'aujourd'hui le terme de mafia. Pourtant à cette époque, l'île a été secouée par des assassinats : le maire de Saint-André de Cottone, l'ancienne maire de Grossetto-Prugna en 2011, M^e Sollacaro, puis le président de la CCI de Corse-du-Sud en 2012... La situation est-elle différente aujourd'hui? Quelles peuvent être vos actions pour éviter une aggravation?

En effet, j'exerçais en Corse quand ont eu lieu certains de ces assassinats... La mortalité est peut-être moins importante et il n'y plus de « nuits bleues ». La situation est-elle pour autant totalement assainie? Au-delà des mots employés, toujours discutables, je ne saurais le dire puisque ces dossiers relèvent avant tout de l'autorité judiciaire. S'agissant du préfet de Haute-Corse, son rôle est de veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, de faire respecter la légalité par exemple en matière de marchés publics et d'urbanisme. Il est aussi de s'assurer que les aides publiques sont légales et bien utilisées. C'est une mission essentielle.

Qu'en est-il des violences faites aux femmes? La Corse n'en est pas exempte, durant ces dix dernières années, nous avons connu 8 féminicides.

Dans ce domaine, la parole se libère. En zone gendarmerie, les signalements de violences intrafamiliales sont ceux qui ont connu la plus forte croissance. Dans le cadre du Grenelle, nous nous engageons, avec le Parquet et avec les associations sur 25 mesures très concrètes pour améliorer l'écoute, l'orientation et les réponses rapides qui sont dues aux femmes victimes de violence. Par exemple, nous avons mis en place des formations destinées aux gendarmes, aux policiers et aux différents professionnels qui auront à recueillir la parole des femmes. Nous avons créé un lieu d'accueil dédié, installé à l'hôpital de Bastia. Dix logements ont été réservés pour l'hébergement d'urgence des victimes et de leurs enfants, ils sont répartis dans différents points du département. À partir d'un signalement, sans même qu'il y ait besoin d'un dépôt de plainte, le procureur peut prendre les mesures utiles. Il faut donc que les victimes, ou des personnes qui ont connaissance de faits de violences, les portent à sa connaissance. Bien évidemment, ces faits demandent à être vérifiés, mais nous avons en général une bonne réactivité entre le temps de l'enquête et la réponse judiciaire. La parole des femmes est désormais mieux entendue. Nous avons désormais les moyens pour répondre à des mesures d'urgence et apporter éventuellement un soutien au plan financier par le biais de Corse aide aux victimes et médiation [Corsavem].

Concernant l'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, la situation est également tendue. Quelles mesures seront mises en place, concrètement, concernant la divagation des bovidés ou les aides aux agriculteurs?

Concernant la divagation des bovidés, on peut d'abord remarquer qu'il suffit qu'on annonce une opération pour traiter le problème pour que les vaches disparaissent! Ce qui laisse évidemment penser qu'elles ont bien un propriétaire, mais un propriétaire « absent ». Quant à l'attribution des aides, il est normal qu'elle soit contrôlée. Il faut rappeler une vérité première: le contrôle est normal et plus vite les contrôles sont faits, plus les aides sont payées rapidement. L'existence d'une procédure contradictoire permet aux agriculteurs de faire valoir leurs arguments en cas de désaccords. Dans certains cas, il y a de la fraude, les aides sont alors retirées ou diminuées. Mais c'est au profit des agri-

culteurs de Corse car l'enveloppe étant fermée, ce qui n'est pas distribué à certains profite à ceux qui déclarent justement leurs surfaces. Mais il n'y a pas que cet aspect de contrôle. Nous construisons aussi une filière ovins-caprins, avec une partie amont [groupement de producteurs], une partie aval [avec les acteurs de l'écoulement de la production] autour d'un outil, une unité d'abattage, une unité de découpe et une unité de surgélation. Cette filière va permettre aux éleveurs de faire progresser sensiblement les revenus des éleveurs.

Les relations entre l'État et la majorité territoriale restent tendues. Comment pourrez-vous agir dans ce domaine, pour tenter de créer du lien ou faire appliquer les directives nationales?

Le préfet de Haute-Corse est dans une situation particulière puisqu'il n'existe plus de collectivité départementale de Haute-Corse mais seulement une collectivité de Corse. Mes relations avec la Collectivité de Corse ne sont donc pas aussi intenses que celles que peut avoir la préfète de Corse. Il peut certes y avoir des désaccords, mais je suis surtout confronté à la nécessité de travailler sur des dossiers concrets, qu'il faut faire aboutir. On arrive à trouver des points d'entente et à progresser, je peux citer par exemple le problème des posidonies sur les plages ou la filière ovins caprins dont je parlais toute à l'heure.

Être préfet en Corse, n'est – de toute évidence – toujours pas une sinécure... Peut-on refuser cette fonction?

Quand j'ai été nommé en Corse, la question ne s'est pas posée pour moi. J'ai été honoré et reconnaissant d'avoir été choisi et je suis revenu avec beaucoup de bonheur. Je connaissais déjà l'île, ça me permettrait d'entrer plus vite dans le cœur du sujet même si l'approche régionale que j'avais eue est différente d'une approche de grande proximité. Servir en Corse, c'est passionnant. C'est un territoire qui a de nombreux atouts. ■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*

1989-1997: directeur d'hôpital
1997-1999: École nationale d'administration
(promotion Cyrano de Bergerac)
2005 – 2007: sous-préfet d'Argentan
2007-2011: secrétaire général
de la préfecture de la Sarthe
2011-2013: secrétaire général aux Affaires de Corse
2013 – 2015: directeur général des services
du conseil régional de Basse-Normandie
2015-2016: directeur adjoint du cabinet
de la ministre des outre-mer
2016-2017: directeur du cabinet
de la ministre des outre-mer
2017-2019: préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

SANTÉ/ANTIBIORÉSISTANCE

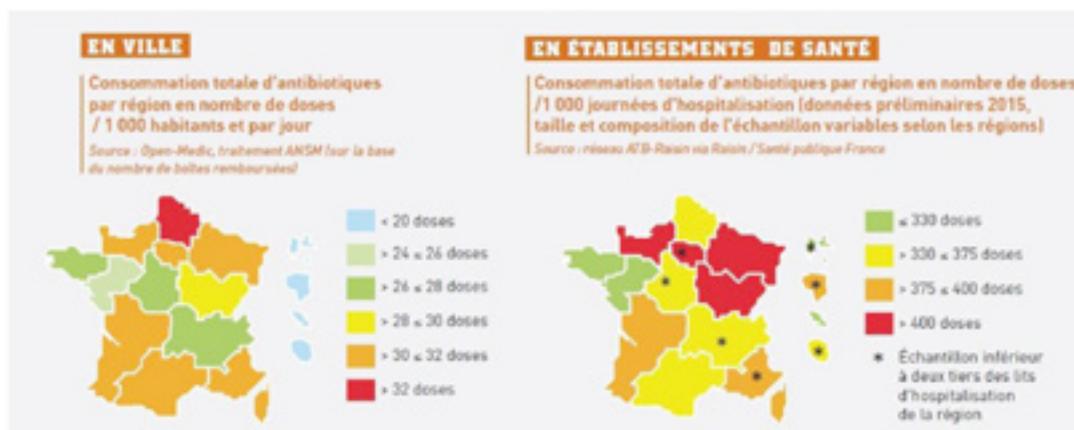
Où en sommes-nous?

La semaine mondiale pour le bon usage des antibiotiques, du 18 au 22 novembre 2019, a été l'occasion de faire un point sur la résistance bactérienne aux antibiotiques ou antibiorésistance. La France est dans le peloton de tête des pays les plus consommateurs d'antibiotiques de l'Union européenne (voir par ailleurs). Or, utilisés massivement et trop souvent à mauvais escient (en cas d'infection virale, alors qu'ils n'agissent que sur les infections causées par des bactéries) les antibiotiques perdent peu à peu de leur efficacité. Des bactéries jusqu'alors sensibles à l'action d'un antibiotique développent désormais un mécanisme de défense, une antibiorésistance. Certaines deviennent même multirésistantes : elles ne réagissent plus à plusieurs familles d'antibiotiques. En 2014, déjà, le Dr Keiji Fukuda, alors sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alertait sur le risque de voir poindre, si rien n'était fait pour diminuer cette consommation inutile et néfaste, «une ère postantibiotiques, où des infections courantes et des blessures mineures qui ont été soignées depuis des décennies pourraient à nouveau tuer». Si, en France, la politique nationale de lutte contre l'antibiorésistance a vu le jour dès 2001, la baisse de consommation n'a pas été aussi forte qu'escompté. En 2016, alors que 10% des septicémies à *Escherichia coli* y étaient multirésistantes, on recensait en France 12500 décès associés à une infection à bactérie résistante aux antibiotiques soit trois fois plus que les accidents de la route pour la même année. Et l'antibiorésistance qui, il y a une quinzaine d'années encore, était essentiellement un problème hospitalier s'est étendue au secteur de ville. C'est ainsi par exemple qu'en 2017, en secteur de ville, le volume de prescriptions en Corse, pour tous types d'infections, de trois classes d'antibiotiques [céphalosporines de 3^e génération, fluoroquinolones et association amoxicilline-acide clavulanique] classés «critiques*» par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé s'avérait supérieur aux données nationales. Et, cette même année, s'agissant des résistances en secteur de ville, la prévalence de la résistance d'*Escherichia coli* aux fluoroquinolones était largement supérieure en Corse à la prévalence nationale. De même, alors que la consommation en établissement de santé est plutôt stable, la résistance d'*Escherichia coli* aux céphalosporines de 3^e génération et aux pénicillines restait supérieure en Corse par rapport au national en 2017 tout comme en 2016. Depuis, cela dit, une série d'actions ont été entreprises pour mieux cerner la consommation d'antibiotiques et la résistance bactérienne, sensibiliser le grand public comme les professionnels de santé. À partir de janvier 2020, suite à une expérimentation nationale menée dans 600 pharmacies, un dispositif de déploiement de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) pour l'angine sera mis en œuvre dans les pharmacies de ville de Corse. En cas de test positif, le pharmacien redirigera le patient vers un généraliste afin qu'un traitement antibiotique lui soit prescrit. En effet, pour l'heure, 10% des prescriptions d'antibiotiques correspondent à un traitement pour l'angine... alors que 80% des angines sont d'origine virale. ■ AN

*les antibiotiques «critiques» regroupent ceux particulièrement générateurs de résistances bactériennes; ceux présentant un intérêt particulier en traitement dit de «dernier recours» et qui nécessitent une prescription et/ou une dispensation contrôlées par des mesures spécifiques.

Sources : ARS de Corse, ANSM

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA CONSOMMATION D'ANTIBIOTIQUES EN VILLE ET EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (chiffres 2015)



144

M€ pour le renouvellement du système de calcul intensif de Météo-France, destiné à permettre des prévisions plus précises. L'investissement fait l'objet d'une subvention spécifique additionnelle du Ministère de la transition écologique et solidaire de 27,1 M€ sur les années 2019-2022.

954

euros, c'est le montant du chèque qui sera remis le 28 novembre à l'association Aiutu Studentinu, suite à l'enquête sur la vie étudiante réalisée l'an passé en vue d'élaborer le Schéma directeur de la vie étudiante de l'Université de Corse. Chaque réponse au questionnaire a généré un don d'1€ à l'association.

15%

de baisse de consommation d'antibiotiques en France, entre 2009 et 2018. Avec 25,3 doses pour 1000 habitants et par jour contre une moyenne européenne de 19,8, et une consommation 3 fois supérieure à celle des Pays-Bas, la France reste le 3^e pays européen le moins performant



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

PRO COMPOSITE DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 5000 €uros
Lieu-dit Effrico 21
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 Novembre 2019, à Sarrola-Carcopino, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

PRO COMPOSITE DIFFUSION

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La vente aux particuliers et aux professionnels de tous matériaux composites ou destinés à l'entretien des navires. La vente de tout produit d'accastillage et annexes.

Siège social : Lieu-Dit Effrico 21 - 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 5.000 euros
Président : Monsieur CESARI Paul-Noël, Ange, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud], 8, Rue des Trois Marie, né le 3 Juillet 1992 à Ajaccio [2A]

Directeur Général : La SAS JS HOLDING, sise à Sarrola-Carcopino [Corse-du-Sud], Lieu-Dit Effrico 21, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°878 108 422, Représentée par son Président M. SCAMPUDDU Julien, Louis, Mario, né le 31 Juillet 1991 à Ajaccio et demeurant 1, Rue du Général Levie à Ajaccio [Corse-du-Sud].

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

SASU ABRA

Siège social : Lieu-dit Calo, route de Moca-Croce, 20140 Petreto-Bicchisano
Capital : 500 €

Objet : Parc de loisirs

Président : M. Cédric BENARD, L'Oliveira, La Trova, 20167 Alata.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

SUD APPATS DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de la Mairie
Lieu-dit Pela Curacchia
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 08/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SUD APPATS DIFFUSION
Siège : Chemin de la Mairie - Lieu-dit Pela Curacchia - 20129 Bastelicaccia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Vente en gros d'appâts, articles de pêche et de plongée
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mr Durand BRESCIA, demeurant Lieu-dit Pela Curacchia - 20129 Bastelicaccia. La Société sera immatriculée au RCS de AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/10/2019, il a été constituée une SARL dénommée AERIS2B.
Siège social : Hameau de Calca, Casa Millela, 20245 Galeria. Capital : 400€.
Objet : Achat, vente, location et entretien de matériel aéronautique. Développement de projet du secteur aéronautique.
Gérance : M. Jean-Stephane Lunel, Hameau de Calca, Casa Millela, 20245 Galeria. Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : S.A.S.U
Dénomination : G-TECH
Siège social : 54 Résidence du Golfe, Bâtiment E, 20260 Calvi
Objet : La location et la prestation de sonorisation, d'éclairage, de vidéo pour tout type d'événement privé ou public.
Date de début d'Exercice : 01/01/202
Durée : 99 ans
Capital : 1000 Euros
Président : Jeremy Lohier, 54 Résidence du Golfe - Bâtiment E - 20260 Calvi
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/10/2019 constitution de la SCI : Alkaréon. Capital : 140000€. Siège social : ch du Macchione, Idt Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano. Objet : Gestion immobilière. Gérance : Hélène Murati, ch du Macchione, Idt Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano. Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

LES VILLAS DE CILAGNA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Hameau de Cilagna
Cirindinu, 20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ZONZA du 13 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

LES VILLAS DE CILAGNA

Siège social : Hameau de Cilagna, Cirindinu, 20144 Zonza

Objet social : La location de biens immobiliers avec prestations para-hôtelières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Président : Monsieur PUECH Nicolas, demeurant Hameau de Cilagna, Cirindinu, 20144 Zonza

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.

N° 08

L'ALTRU VERSU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Rue Giudice di Cinarca
Les 4 Chemins, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 13 novembre 2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : L'ALTRU VERSU

Siège social : Rue Giudice di Cinarca, Les 4 Chemins, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de café, bar avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, organisations de soirées à thèmes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4000 euros

Gérance : Monsieur SUSINI Jean Marc
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

La SAS CENTRE CORSE EVASION a été constituée. Sigle : CENTRE CORSE EVASION. Capital : 500 € Siège : Villa Austinu, Route de Saint-Pancrace, 20250 Corte. Objet : Activités de plein air et nature, canyoning, randonnées. Durée : 99 ans. Président : Augustin Vienne Ferracci, Villa Austinu, Route de Saint-Pancrace, 20250 Corte. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS : Bastia.

N° 10



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia - Tél : 04.95.58.19.20

E-mail : avocat@sebastiani.fr

www.sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI DONSIMONI

Siège social : Lieu-dit U Boscu, 20239 Rutali

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de tous biens immobiliers.

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jonathan DONSIMONI, demeurant Lieu-dit U Boscu, 20239 Rutali

Cession de parts : Agrément de l'unanimité des associés

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à San Martino di Lota du 12/11/2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALLIOM

Siège : 2, Chemin du Flenu - Pietranera - 20200 San Martino di Lota

Durée : Quatre-vingt-dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 500 €

Objet : Bureau d'études, conception, fabrication, commercialisation de systèmes automatisés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Président : M. VEUILLET Patrick, demeurant 2, Chemin du Flenu - Pietranera - 20200 San Martino di Lota.

Directeur Général : M. RIBEIRO DIAS Victor, demeurant 9, Chemin du Flenu - Pietranera - 20200 San Martino di Lota

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/11/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

RIO ESTE

Siège social : 41 Quartier Saint Joseph, 20110 Propriano

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : M. PEREIRA DA SILVA Jose 41 Quartier Saint Joseph, 20110 Propriano

Cession des parts sociales : Toute cession de parts doit être constatée par acte notarié ou sous seing privé.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 13



Cabinet d'Avocat Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia - Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr
www.sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/11/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS FROMAGERIE DONSIMONI
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1000 euros
Siège : Chez Monsieur DONSIMONI Christian, 20239 Rutali
Objet : - La fabrication de fromages frais ou de caillebotte,
- La fabrication de fromages à pâte molle, pressée, persillée, etc...
- La fabrication de fromages fondus, râpés ou en poudre,
- L'achat et la vente de fromages,
- L'achat de lait,
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.
Président : Monsieur Jonathan, Christian, Joseph, Etienne, Henri DONSIMONI demeurant Lieu-dit U Boscu, 20239 Rutali, Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : APA Digital
Siège social : 24, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Capital social : 1.000 €
Objet : En France et à l'étranger : Création, gestion, exploitation de site internet, Communication digitale, gestion des réseaux sociaux ; Organisation de tout évènement et séminaire, Conseil en communication,....
Durée : 99 années

Président : Mme Diane ROCCHESANI, demeurant 24, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres..
La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le représentant,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/10/2019, il a été constitué une SAS dénommée SC RENOVATION DECORATION. Siège social : 5 rue de la Comtesse Walewska, 20000 Ajaccio. Capital : 100€. Objet : Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie. Président : M. Cherhabib Serdjebi, 5 rue de la Comtesse Walewska, 20000 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 16

SCI DIANE Société Civile Immobilière Au capital de 500 euros Siège social : Quartier Vetaro 20110 Viggianello - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGGIANELLO du 12 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI
Dénomination sociale : SCI DIANE
Siège social : Quartier Vetaro, 20110 Viggianello
Objet social : La location meublée de biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Gérance : Monsieur Eddy, Yann LEFRAY demeurant Résidence l'Ondella - 20140 SERRA-DI-FERRO, et Madame Regina LUCIANI, demeurant Quartier Vetaro, 20110 VIGGIANELLO.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MCA Construction,
Forme : SASU,
Capital : 1000 euros
Siège : 16, rue Pascal Paoli, Impasse Quatrina, 20110 Propriano
Objet : Construction, rénovation, commercialisation, terrassement, VRD, préfabriqués,
- Commercialisation, construction, et rénovation de maisons individuelles,
- Commercialisation de bungalows, roulotte, préfabriqués et chalets en bois,
- Tous travaux de construction gros oeuvre, finitions, intérieures et extérieures,
- Tous travaux de terrassements, enrochements, VRD,
Durée : 99 ans,
Président : M. Da Ponte Ferreira Christophe, Immatriculation au RCS Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARI-SOLENZARA-2A du 01/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (Associé Unique)
Dénomination sociale : L'ATELIER DE PAULINE
Siège social : RT 10, Entrée Nord, Solenzara, 20145 Sari-Solenzara
Objet social : Sellerie Générale
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2000 euros
Gérance : Madame PAULINE EVELYNE LLOPIS, demeurant 155 Marine de Solaro, 20240 Solaro, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

SPS Société par Actions Simplifiée Au capital de 5.000 euros Siège social : Centre Commercial ATRIUM Lieu-dit Pernicaggio 20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 14/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SPS
Siège : Centre Commercial ATRIUM, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5.000 euros
Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de magasins de vente au détail de prêt à porter pour hommes, femmes et enfants, et de tous types de matériels, objets, articles et/ou accessoires dédiés à la pratique du sport.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions - Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés. Inaliénabilité des actions : Néant.
Président : Monsieur Dominique Ambroise DEMEDARDI, demeurant Lieu-dit Sulvella, 20117 Tolla.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 18/09/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FERRARI
Siège : Lot 29, Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : Plaquiste, peinture, menuiserie, maçonnerie, poseur de revêtement de sols ;
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur FERRARI Michel, Georges, demeurant Lot 29, Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 21



Maître Roger TAFANI, Notaire à MONTE, Haute-Corse,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 16/11/2019, en cours de publication, il a été constituée la Société à Responsabilité Limitée suivante :

Dénomination : « S.A.R.L. ROPIGE »
Siège : Villa "U Scopu", Mucchio Bianco, 20137 Lecci

Durée : Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition de terrains, la réalisation de travaux d'aménagement et de viabilité, l'édification de constructions et de vente portant sur tous immeubles, la création, l'exploitation par bail ou autrement, de tous fonds de commerce d'hôtels, motels, y compris para hôtellerie, locaux meublés de toutes catégories, de tous immeubles et biens immobiliers ;
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ; obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités ;
- participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; prendre, sous toutes formes, par tous moyens, directement ou indirectement, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social : Deux cent vingt cinq mille quatre cent euros [225.400,00 €]
Apports en numéraire : 400 €
Apports en nature : Deux parcelles de terre situées sur le territoire de la commune de LECCI La Croix cadastrées section A numéros 621 et 623, d'une contenance totale de 21 a 18 ca.

Cet immeuble est évalué à la somme nette de 225.000 €.
Gérants : Monsieur Patrick GENIN et Madame Martine PIETRI.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Me Roger TAFANI, Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 octobre 2019, enregistré à AJACCIO, le 21 octobre 2019, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI CARABONA.

FORME : Société Civile Immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1000,00 €), divisé en 1000 parts d'UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.

SIEGE SOCIAL : Porto-Vecchio (20137) - Quartier Carabona.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : Ajaccio

Gérance : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 octobre 2018 à PORTO-VECCHIO (20137), Monsieur Matthieu Julien GIANNI demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Lotissement U Paesanu, Bocca dell'Oro a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

**Fait à LES ALLUES,
Le 15 novembre 2019.**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination :

CALA ROSSA BAY RESORT

Capital : 10.000 €.

Durée : 99 années.

Date de clôture de l'exercice social :

31 Décembre

Siège social : 65, Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Exploitation d'une ou plusieurs résidences de tourisme, de résidences hôtelières ou para-hôtelières afférentes à la fourniture de prestations de services à caractère touristique et/ou de loisirs, et notamment la fourniture de prestations d'hébergement touristique, hôtelier ou para-hôtelier, de toutes prestations annexes ou complémentaires telles que la location de cycles, de bateaux, de jeux et accessoires divers.

Gérant : Monsieur Philippe SANTONI demeurant 65, Corniche San Giorgio, Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio est désigné premier gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Immatriculation sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2019 il a été constitué une SARL à Associé Unique dénommée :

AU PAIN LARICIO

Siège social : Place du Village, 20126 Evisa

Capital : 1.000 €

Objet : Point Chaud, achat et revente de produits locaux

Gérant : Mme VASCHETTI-MINI Gabriella, Capo Soprano, 20126 Evisa

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI, du 18 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LA SELLERIE DE SAINT-CYPRIEN

Siège : Suarella - 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : L'achat, la vente, de tous matériels, produits, articles et accessoires se rapportant à l'équipement du cheval, du cavalier et à l'équitation en général, et ce par tous moyens (vente sédentaire, par correspondance ou sur salon) ; le négoce de tous articles de sellerie-bourrellerie ; la location de tout matériel se rapportant à l'équitation ; l'organisation de salons, spectacles et de toutes activités de loisirs ; Toutes activités de négoce liées à l'animalerie ainsi que le négoce d'aliments, de produits et d'accessoires spécifiques à l'animalerie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société « SGFM », SARL au capital de 1.094.917 Euros, dont le siège social est situé SUARELLE - 20137 LECCI, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 790 194 187.

Directeur général : Madame Manon MEUNIER, demeurant à LECCI 20137 - PEPINIÈRES DE SAINT-CYPRIEN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**Pour avis,
Le Président.**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07 octobre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ELLIE CONSULTING

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIEGE : Revinco - 20290 Borgo

OBJET : Conseil en stratégie et organisation des particuliers et des entreprises

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur ANTONIOTTI Eugène

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 14 novembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BBA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente au détail d'articles et accessoires de prêt à porter et/ou de chaussures pour hommes, femmes et enfants.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX DECISIONS COLLECTIVES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour précédant la décision collective à zéro heure. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant

AGREMENT : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION**ALLIANCE**

Aux termes d'un acte ssp du 18/11/2019, il a été constitué la SAS suivante :

Dénomination : ALLIANCE

Capital : 5.000 Euros

Siège social : 9, ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia

Objet : Holding animatrice : gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et toutes prestations d'accompagnement

Durée : 99 ans

Président : Nicolas CRESCIUCCI, 5, allée de Valombre, 69300 Caluire et Cuire

Directrice Générale : Hasiba HELAL, 5, allée de Valombre, 69300 Caluire et Cuire

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les AG.

La cession d'actions à quelque titre et quelque personne que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la société statuant en AGE.

Immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Canale di Verde du 07/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

MAISON STRABONI

Siège social : Calcinajole, Route de Canale, 20230 Canale Di Verde

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, salon de thé, snacking, drive boulangerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Christian STRABONI, demeurant Calcinajole, Route de Canale 20230 Canale Di Verde, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**SOCIETES
GERANTS**

SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - Belleville Sur Saone

SCEA E CARDUSELLE
Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 10.000 euros
Siège social : Chemin de Botrangulu
20221 Valle Di Campoloro
851 157 073 RCS Bastia

Les associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 8 novembre 2019 ont constaté la fin des fonctions de gérant de Monsieur Jean-Paul MANCEL, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

LE NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 152.449.00 €
Siège social : Quai Landry, 20260 Calvi
377 621 990 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 10 OCTOBRE 2019 :

- Monsieur MARIE LAURENT JOSEPH GUERINI demeurant Chemin de Saint Antoine, 20260 CALVI [Corse], a été nommé cogérant, en remplacement de Monsieur ANDRE GUERINI, cogérant démissionnaire. La co-gérance de la société est assurée par Madame Michèle GUERINI et Monsieur Marie Laurent Joseph GUERINI. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

AVIS

Les associés de la SARL GARAGE D'ANGELI, SARL au capital de 1.500 € dont le siège social est à CALVI - Chemin du Ronco - Pointe Saint François, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°499.429.272 se sont réunis le 1er septembre 2019 et ont nommé Monsieur Francis D'ANGELI demeurant à CALVI - Chemin du Ronco - Pointe Saint-François aux fonctions de Gérant en remplacement de Madame Laetitia RAFFALLI.

Coopérative
d'Initiative Jeunes
Société Coopérative
Exploitée sous forme de SARL
N° SIRET 822 297 560
Siège social : Immeuble Loumland
02, Chemin de l'Annonciade
20200 Bastia

L'assemblée générale en date du 28 Octobre 2019 a nommé en qualité de gérant à compter du 28 Octobre 2019 Monsieur Christian GERANECROZET, domicilié à Village de PIEVE, 20146 Pieve di Tenda en remplacement de Monsieur Charles Marie Torre domicilié Résidence OPALE, lieu-dit Licciola, 20200 San Martino di Lota.

Pour avis,

N° 34

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE MURATELLO**
SCI au capital de 12.195,92 €
353, Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 484 764 824

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 octobre 2019, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveaux gérants, à compter du même jour : Mr VALLI Patrick Paul Marcel demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) hameau de MURATELLO et Mme VALLI Christine Jackie Françoise, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) hameau de MURATELLO, en remplacement de Monsieur TAFANI Jean André, par suite de son décès survenu le 07 juin 2017. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 35

AVIS

Par AGE en date du 28 mai 2019, les associés de la société ANNABEL, SCI au capital de 15.244,90 euros, dont le siège est Route de Sotta, 20137 PORTO-VECCHIO (: 783 027 519 RCS AJACCIO) ont nommé Mr Renald PICCIOCCI demeurant Rue Antoine Filippi, Quartier Baccajo, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de gérant en remplacement de Mr Norbert PICCIOCCI. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

**SOCIETES
TRANSFERTS**

N° 36

**SARL DIFFUSION
MEDITERRANEENNE
DU TEXTILE
(DIMETEX)**
RCS Bastia 310 359 294

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-01-2019 la résolution suivante avec effet au 01-01-2019 a été votée par les associés :

Le siège social qui est aussi l'établissement unique est transféré de PARC D'ACTIVITE DE PURETONE - N° 18 - 20290 BORGIO à : LIEU-DIT STRADA VECCHIA - 20290 BORGIO.

Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant.

N° 37

Sté CYNTHIA
Forme : SCI - Capital : 304,90 €
Siège : Résidence Mortula
20233 Sisco
RCS 390 215 937 Bastia

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 NOVEMBRE 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de Résidence Mortula, 20233 SISCO à Lotissement Pianu di Gatti, 20233 SISCO.

À compter du 15 DECEMBRE 2019 Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 38

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
NV.NB.**
Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège social : Auberge de la Tomette
15220 Vitrac-518169388 RCS Aurillac

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 14/11/2019, l'A.G.E a décidé de transférer le siège social siège et l'établissement principal de : Auberge de la Tomette, 15220 VITRAC à : Résidence les Pins, Route de Molini, Agosta, Albireccia, 20166 Porticcio, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au R.C.S d'AURILLAC sous le numéro 518 169 388 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. La Société, constituée pour 99 années à compter du 16 novembre 2009, a pour objet social : L'acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre, dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement et un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

KINEBO
Société Civile
Au capital variable de 1.000 €
Siège social : Re le Grand Large
Bât B, 20200 Ville-Di-Pietrabugno
500 631 163 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 16 septembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 16 septembre 2019 à l'adresse suivante : Partine, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

La gérance.

N° 40

AVIS

Suivant décision prise par l'associée unique en date du 14/10/2019, Madame Karine VALOIS, gérante associée unique de la société « VALOIS KARINE CABINET INFIRMIER », société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 200 euros a décidé de transférer le siège social du 11 Boulevard du Château, 11300 MALVIES à Résidence l'Oange-raie, Avenue Santa Maria, 20260 CALVI à compter du 14 octobre 2019.

N° 41

SAS PIER DE MAI
RCS Bastia 432 750 792

L'AGE du 01-01-2019 a pris les décisions suivantes à l'unanimité avec effet au 01-01-2019 :

* TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL : A compter du 01-01-2019 le siège social se trouve LIEU-DIT STRADA VECCHIA - 20290 BORGIO.

* EXTENSION DE L'ACTIVITE de la SOCIETE :

L'activité est étendue à TOUTES PRESTATIONS DE SERVICES,

Pour avis, le Président.
DI MAGGIO Castrenze.

N° 42

FORUM AUDITION ABP
SARL au capital de 15.000 €
Siège : Le Forum du Fango
Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
852077106 RCS de Bastia

Par AGE du 12/11/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 41 rue du Maréchal Juin, Immeuble Fannoni, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter de ce jour, dans le ressort du Tribunal de Commerce d'AJACCIO. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérant : M. Nicolas BOULANGER demeurant Les Terrasses d'Uccini, lieu-dit Pietra Rossa, Bât C, 20600 BASTIA.

Pour avis,

N° 43

Sté MATANGEL
Forme : SCI - Capital : 1000 €
Siège : Résidence Mortula
20233 Sisco
RCS 853 781 300 Bastia

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 NOVEMBRE 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de Résidence Mortula, 20233 SISCO à Lotissement Pianu di Gatti, 20233 SISCO.

À compter du 15 DECEMBRE 2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**

SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 44

PAPAYE
SARL au capital de 7622,00 Euros
Domaine de la Testa
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
429334444 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 25/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au GIOVAN PIETRO CAVU, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio à compter du 25/10/2019. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 45

**SAS ISOLA
TERRASSEMENT**
RCS Bastia 833 995 178

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-11-2019 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

A la suite d'une modification administrative le siège social à une nouvelle adresse : Lieu-Dit Colarellu - N° 382 - Anghiolasca - 20290 Monte à compter du 01-11-2019.

Pour avis,
La Présidence.

N° 46

ANTO
Société Civile Immobilière
Au capital de 160 euros
Siège social :
Résidence les Terrasses de Toga
15, Hameau de Minelli
20200 Ville di Pietrabugno
483 807 145 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 8 NOVEMBRE 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence les Terrasses de Toga, 15 hameau de Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO au Résidence Marina Serena, Lieu-dit Padellone, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : Résidence les terrasses de Toga, 15 Hameau de Minelli, 20200 Ville Di Pietrabugno

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Résidence Marina Serena, Lieu-dit Padellone, 20137 Porto-Vecchio.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

**CESSION FDS
DE COMMERCE**

N° 47



**SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYAERT DUPOURQUÉ
BARALE ET ASSOCIÉS**
27, cours Evrard de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél. 05.56.01.99.77

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 04/11/2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Ajaccio le 12/11/2019, Dossier 2019 00039115 Référence 2A04P31 2019 A 01664,

La PHARMACIE PRINCIPALE, SELARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est 65, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 493 859 789, représentée par M. Patrick MISSUD et M. Jean-Pierre GOURGEON,

A cédé à la PHARMACIE PRINCIPALE, SELARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est 65, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°877 863 019, représentée par M. Norbert AZZOPARDI.

Le fonds de commerce d'officine de Pharmacie exploité 65, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO, identifié à l'INSEE sous le n° 493 859 789 00015, Moyennant le prix de 1.827.551 €.

Il n'est pas constitué de séquestre, Maître CELERI, Mandataire es-qualité, 22 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO en faisant office dans le cadre de ses fonctions de Mandataire judiciaire vis-à-vis des créanciers du Cédant.

Il recevra les éventuelles oppositions et sera chargé d'effectuer la répartition du prix aux ayants-droit.

Pour avis.

N° 48



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

**32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71**

Par acte S.S.P. en date à BASTIA du 12 novembre 2019, la société «U BENESTA», SAS au capital social de 1000 €, dont le siège est Immeuble Saint Antoine, Lieu-dit Lago, 20290 LUCCIANA (RCS BASTIA 820 724 052) a cédé à la société «LE BV», SASU au capital social de 9000 €, dont le siège est Lieu-dit Lago, RN 193, 20290 LUCCIANA (RCS BASTIA 852 857 259), son fonds de commerce de « RESTAURANT » sis et exploité au Lieu-dit Lago, 20290 LUCIANA, et pour lequel elle est inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro SIRET 820 724 052 00023 code APE 5610A. Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 110.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 12 novembre 2019. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA. Mention sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS CAPITAL

N° 49

SOCIETE CORSE INSTALLATION BENETTI VALENTINO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5717,25 euros

Siège social : Parc Berthault

Résidence les Cèdres, Lot 559

20000 Ajaccio

439 505 785 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale du 19 septembre 2019 et du procès-verbal de la gérance du 25 octobre 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 1.905,75 euros, pour être ramené de 5.717,25 euros à 3.811,50 euros par rachat et annulation de 125 parts sociales ce qui entraîne la publication des mentions suivantes à l'article 7, capital social : Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cinq mille sept cent dix-sept euros et vingt-cinq centimes [5717,25 €]." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze euros et cinquante centimes [3811,50 €]."

Pour avis, la Gérance.

N° 50

**SCCV ESTRELA
Ponticchio Suprano
20230 Poggio-Mezzana
Au capital social de 100 €
Siren 830 026 522 RCS Bastia**

L'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2019 a décidé de modifier le capital de 100 € afin de porter celui-ci à 198.901 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 51

SELARL PHARMACIE COLONNA D'ISTRIA DE CINARCA - DE PERETTI

**Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée**

Au capital de 100.000 €

Siège social :

**Résidence Rocade Padules
Rond-Point Rocade Padules
20090 Ajaccio**

RCS Ajaccio 848.756.805

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 1ER NOVEMBRE 2019 que le capital a été augmenté d'une somme de 100.000 € par voie d'apport en numéraires et par compensation de créances certaines, liquides et exigibles et par voie de création de 100.000 parts nouvelles de 1 euro chacune numérotées de 100.001 à 200.000.

En conséquence, le capital social est fixé à la somme de 200.000 € divisé en 200.000 parts sociales d'une valeur nominale chacune de 1 euro. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 52

C.T.B.C.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500.00 €

Siège social : 6, Rue Favalelli

20200 Bastia

531 482 750 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 : L'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinq cents [500] euros.

Il est divisé en cent [100] parts sociales, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de six mille [6000] euros.

Il est divisé en mille deux cents [1200] parts sociales de cinq [5.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 53

VESNA ROSSA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9.775.000 €

Porté à 12.475.000 €

Siège social : Lecci [20137]

Les Villas, Lieu-Dit Mora, Dell'Onda

834 189 086 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions du 30 octobre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 2.700.000 € pour le porter de 9.775.000 € à 12.475.000 € par l'émission de 2.700.000 actions P de 1 € de valeur nominale chacune.

La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Dépôt légal RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 54

SCM MANZI-SEATELLI GUIDONI

Société Civile de Moyens

Au capital de 1000,00 Euros

31, bis rue César Campinchi

20200 Bastia-488870577 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 31/10/2019 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 01/11/2019, pour SCM CENTRE SAINTE LUCIE SECRETAIRES.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Pascal BACCHELLI, demeurant, 20239 MURATO en qualité de nouveau Co-gérant, et Monsieur Eric SALSOU, demeurant Chemin de l'Annonciade Prolongé, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 31/10/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Elisabeth MANZI-OTTAVI, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 55

SARL PHARMACIE SOPHIE COLONNA

Société à Responsabilité

Limitée à Associée Unique

Au capital de 11.340 euros

Siège Social : Les Padules

Résidence Les Paludes, 20090 Ajaccio

RCS 452.054.794

Par décisions extraordinaires du 1E NOVEMBRE 2019, l'associé unique de la société susvisée, a décidé :

- De modifier son objet social qui sera désormais :

La détention, la prise de participations, la gestion, la cession de parts ou d'actions, de Sociétés d'Exercice Libéral de Pharmaciens d'OFFICINE, la fourniture, notamment à ses filiales, de tous services d'assistance technique, administrative, commerciale ou de gestion.

La société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie et l'exploitation d'une officine, par leurs filiales.

Et de modifier en conséquence l'article 2 de ses statuts sociaux

- De transférer le siège social de RESIDENCE LES PADULES - LES PADULES 20000 AJACCIO au LOTISSEMENT PUNTA DI FRATI - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts sociaux.

- De modifier sa dénomination sociale qui sera désormais SPFPL SOPHIE COLONNA, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- De mettre en harmonie les statuts sociaux sous forme de SARL avec les dispositions concernant les SPLPF de pharmaciens, et d'adopter, article par article, les statuts de la société dans leur nouvelle version actualisée. Les modifications seront faites au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 56

CHRISLAURE

Société Civile Immobilière

En cours de transformation

en Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 29.880 euros

Siège social :

Les Hameaux de St-Jean

Pisciatello, 20117 Cauro

432677185 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 01/04/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le capital reste fixé à la somme de 29.880 euros, divisé en 1494 parts sociales de 20 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Nom commercial : U RIPOSU Objet social : Ancienne mention : L'acquisition d'immeubles et la gestion locative, la gestion et l'administration de tous terrains à bâtir ou fonds immobiliers, la location sur ces terrains de bâtiment à usage commercial ou d'habitation, la gestion et l'administration par location ou autrement de ces immeubles et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Nouvelle mention : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - La location meublée, - L'acquisition et la cession d'immeubles, ainsi que la gestion locative desdits immeubles, - La gestion et l'administration de tous terrains à bâtir ou fonds immobiliers, la construction sur ces terrains de bâtiments à usage commercial ou d'habitation, la gestion et l'administration par location ou autrement de ces immeubles, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Gérance : Madame Marie Laurence BERNARDINI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Madame Marie Laurence BERNARDINI. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.



« FRANCOIS PERRINO HOLDING »

S.A.S. au capital de 120.000 Euros
Siège social : C/ M. François Perrino
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 450 020 201

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2019, la collectivité des associés a accepté la démission de Monsieur Antony PERRINO de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour, et a nommé à ces mêmes fonctions Madame Angèle Fleur GAFFORY épouse PERRINO, qui accepte, pour une durée indéterminée. Il a également été décidé la dissolution du Comité Stratégique statutaire, qui pourra être à nouveau constitué par simple décision du Président. Mention sera portée au Registre du Commerce d'Ajaccio où les formalités seront effectuées conformément aux délibérations des associés.

Pour avis, Le Président, François PERRINO.

LORI DIFFUSION MODE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 250.000 euros
Siège social : Résidence Les Pins
Route de Molini, Albitreccia
20166 Porticcio
408 648 491 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/11/2019, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de "L'acquisition, la location de logements en meublé et de locaux commerciaux" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SCM KPS
Société Civile de Moyens
Au capital de 1500,00 Euros
Clos Sainte Vistoire
Rue Santa Maddalena
20600 Bastia
492714977 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Centre Commercial Monte Stello, 20290 BORGIO à compter du 01/11/2019.

Autres modifications :

- Il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Walid KHATIB, à compter du 01/11/2019. Il a été pris acte de la nomination de Monsieur Etienne SEATELLI, en qualité de co-Gérant et, Monsieur Pascal BACCHETTI, en qualité de co-Gérant en remplacement du gérant démissionnaire à compter du 01/11/2019.

- Il a été pris acte de changer la dénomination de la société.
Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais :

SCM Centre Sainte Lucie Assistants
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

AU PANIER ROUGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Hameau de Mela
Lieu-dit Saltarella, 20137 Porto-Vecchio
814 280 210 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2019, il résulte que : La société dénommée "VINGT + VINS", société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros, ayant son siège social Lieu-dit Satatoghju - RN 193 - 20600 FURIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 531 386 811, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société EMC2 INVESTISSEMENT, démissionnaire.

L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de la société EMC2 INVESTISSEMENT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la Société VINGT + VINS.

Pour avis, Le Président.

VILLAGE DES ISLES
Société par Actions
Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : Le Village des Isles
20230 Taglio-Isolaccio
843 395 740 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 1er Octobre 2019, il a été décidé de modifier :

- L'objet social comme suit : L'acquisition d'un ou plusieurs villages de vacances dans le cadre de la poursuite des objectifs du tourisme social ; Plus généralement, l'exploitation de villages de vacances et toute activité liée au tourisme en ce inclus, en tant que de besoin, les activités de restauration et de bar (licence IV) .../...

- La dénomination sociale comme suit : PAESI D'ISULA,
- Le siège social au Village des Isles - Route de la Mer - 20230 Taglio-Isolaccio.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

L'Associé Unique.

SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATION DU GROUPE TOUSSAINT MOCCHI
Société Anonyme
à Conseil d'Administration
Au capital de 1.494.000,37 €
Siège : Route de Sartène
20110 Propriano
334138278 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGO du 26/07/2018, il a été décidé :

- de remplacer le commissaire aux comptes titulaire M. POLI Philippe, 5 cours Paul Colonna d'Istria, l'arc en Ciel, 20090 par M. ROMEI Marc, Résidence Alzo di Sole, bâtiment F, BP 594, 20189 Ajaccio Cedex 2.

- de remplacer le commissaire aux comptes suppléant M. FERRETTI Albert 5 cours Paul Colonna d'Istria, l'Arc En Ciel, 20090 Ajaccio par M. FONTANA André, Centre Europa, route de l'aéroport, 20290 Lucciana.
Mention au R.C.S.

DISSOLUTION LIQUIDATION

CORSE APPATS DIFFUSION
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège : Résidence Mariani, Bât B
Quartier Saint-Joseph, 20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence Mariani
Bât.B, Quartier St-Joseph
20090 Ajaccio
539072157 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 OCTOBRE 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric DE FRANCESCHI, demeurant 5 allée de la Gravona, La Confina 1, Lot Manicola Vechja, Mezzavia, 20167 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Mariani, Bât.B, Quartier St Joseph, 20090 Ajaccio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

TERRACLEM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social :
C/O Mr Olivier JEAN-MISTRAL
Lieu-dit Muniglia, Antisanti
20270 Aléria
789 645 918 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Olivier JEAN-MISTRAL, demeurant Lieu-dit Muniglia, Antisanti 20270 Aléria, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé C/O Mr Olivier JEAN-MISTRAL Lieu-dit Muniglia, Antisanti, 20270 Aléria. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

TERRACLEM
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social :
C/O Mr Olivier JEAN-MISTRAL
Lieu-dit Muniglia, Antisanti
20270 Aléria
Siège de liquidation :
C/O Mr Olivier JEAN-MISTRAL
Lieu-dit Muniglia, Antisanti
20270 Aléria
789 645 918 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2019 au C/O Mr Olivier JEAN-MISTRAL Lieu-dit Muniglia, Antisanti, 20270 Aléria, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Olivier JEAN-MISTRAL, demeurant Lieu-dit Muniglia, Antisanti, 20270 Aléria, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

SARL DE FAMILLE HÔTEL PANORAMA
SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : 12, rue Jean Nicoli
20137 Porto-Vecchio
RCS d'Ajaccio 950 357 699

L'assemblée générale extraordinaire du 04/11/2019 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 04/11/2019. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BESSIERE NGUYEN VAN HUONG MICHELE, demeurant 6 rue du Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Bessière Nguyen Van Huong.

SAS DZ 2A
Société par Actions Simplifiée
A associé unique (SASU)
Au capital de 2.000 €
Siège social : Route de la Rocade
Zone Artisanale du Stiletto
Lotissement 22 - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio B 814 769 790

Aux termes d'une décision extraordinaire au 31/05/2019 l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur Delphine PIRIS 4 Rue du Pradet - 34430 ST JEAN DE VEDAS - a approuvé le compte de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet même jour. Le PV et les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 68

SCI JULIE V

SCI au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844579425 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 69

SCI JULIE VI

SCI au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844579524 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 70

SCI JULIE VII

SA au capital de 400.000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844579664 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 71

SCI JULIE IV

SCI au capital de 1000000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844579011 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 72

SCI JULIE VIII

SCI au capital de 600000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844579755 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 73

KYRNECO

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 386, bd MJ Bozzi
Villa Millelli, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
814 064 705 RCS Ajaccio

L'AGE du 30/08/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/08/2019, nommé en qualité de liquidateur Mme Fattaccioli Fertille Isabelle, demeurant 386 bd MJ Bozzi, 20166 Porticcio et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS : Ajaccio.

N° 74

SCI JULIE X

SCI au capital de 700000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844580183 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 75

SCI JULIE XI

SCI au capital de 800000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844580332 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 76

SCI JULIE XV

SCI au capital de 600000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844580860 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 77

SCI JULIE XIV

SCI au capital de 600000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844580787 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 78

SCI JULIE XII

SCI au capital de 1000000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités Du Stiletto
20090 Ajaccio
844580431 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

N° 79

SCI FELICI FRERES

SCI au capital de 1000 Euros
13, Bd Roi Jérôme, 20000 Ajaccio
492703129 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGO en date du 20/10/2019 les Associés ont :
 - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur MR FELICI DANIEL, RES A SPOSATA, BAT E1, ROUTE DU STILETTO, 20090 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 80

SCI JULIE IX

SCI au capital de 1200000 €
Siège social : Route du Stiletto
Pôle d'Activités du Stiletto
20090 Ajaccio
844580019 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 19/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 19/09/2019. M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 81

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

MR_DECO [SAS]

6, bis rue César Campinchi, 20200 Bastia
 Activité : Conseil en décoration d'intérieur ou d'extérieur

RCS Bastia : B 797 405 917, 2013 B 450
 Date de cessation des paiements : 17/10/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI
 et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
 Greffier.

N° 82

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Natali Bruno Bastien Louis

"ETN" Propriété Poncet

Ld Papiaggiaccia, 20215 Vescovato
 Activité : Etanchéité - Couverture
 RM : N°480 340 744 [155.19.2B]

Date de cessation des paiements :

12/05/2018

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI
 et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
 Greffier.

PROCHAINE PARUTION
ICN - 29/11/2019 - N°6797

N° 83

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corsica Concierge [SARL]
Résidence Fior di Macchia
Bâtiment 5, 20200 Bastia

Activité : Services touristiques et conciergerie
RCS Bastia : B 788 906 154, 2012 B 438
Date de cessation des paiements :
01/10/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 84

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Seya [SARL]

"L'Epicurien" Port de Plaisance - Toga
20200 Bastia

Activité : Restaurant, Buvette, Café
RCS Bastia : B 818 145 344, 2016 B 73
Date de cessation des paiements :
31/07/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 85

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Menuiserie Campoloro Moriani
"MECAMO" [SARLU], Lieu-dit Padulone
20221 Valle di Campoloro

Activité : Vente et ajustage de menuiseries
RCS Bastia : B 350 717 021, 89 B 114
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 86

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

DBG Corse [SARL]
Résidence Les Palmiers
Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Débrosselage sans peinture, suppression de rayures et griffures sur tout type de véhicule....

RCS Bastia : A 795 130 822, 2013 B 419

Date de cessation des paiements :
30/09/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 87

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Benedetti Dropuljic Dragzen Guillaume
Né le 27/10/1985 à Mostar
[Bosnie-Herzégovine]
Domicilié : Migliacciario
Route de L'Ecole
20243 Prunelli di Fiumorbo

Nationalité française
Non inscrit au RCS de Bastia
Président de la SAS WEB2.0 MADE IN CORSICA

Programmation informatique
Migliacciario, Route de l'Ecole, 20243
Prunelli di Fiumorbo
RCS Bastia : B 814 153 664 - 2015 B 498

**Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.**

N° 88

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

BI ONE [SASU] 5, rue Chanoine Leschi
"TRIBECA CLUB", 20200 Bastia

Activité : Discothèque - Débit de boissons
RCS Bastia : B 817 491 939, 2015 B 634
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 89

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

AJP Service Nettoyages - [SARL]
Lieu-dit Casatorra - Lot N°4

Rond Point de Ceppe - 20620 Biguglia
Activité : Lavage, Lustrage, nettoyage de tous véhicules automobiles, camions....

RCS Bastia : B 838 588 713, 2018 B 222

Date de cessation des paiements :
16/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**



N° 90

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Corse Négoce Plastique "CNP" [SAS]
"FRANS BONHOMME", ZAC Les Orangers,
Lotissement 5, 20290 Lucciana

Activité : Vente de matériaux de construction et de plomberie
RCS Bastia : B 842 399 685, 2018 B 644
Immatriculation secondaire :

Route de Sartène, Ld Campo Dell'Oro,
RN 196, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 2019 B 167

Date de cessation des paiements :
01/10/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 91

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SAS La Villa Michel [SAS]
RT 20 [RN 193]

20250 Santo Pietro di Venaco
Activité : Restaurant - Traiteur
RCS Bastia : B 827 549 213, 2017 B 132

Date de cessation des paiements :
31/08/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 92

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 12/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

CAP BTP [SARL]

Rogliano - 20247 Rogliano
Activité : Construction - Réfection - Mise en copropriété de tous immeubles

RCS Bastia : B 822 286 613, 2016 B 547
Date de cessation des paiements :
01/06/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 93

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue le 22 février 2019, concernant la SARL CALOU, Il convient de lire : siège social : Valle Longa, Rte de Capicciola, ZONZA, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

N° 94

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue le 8 novembre 2019, concernant la SARL CALOU : Il convient de lire : siège social : Valle Longa, Rte de Capicciola ZONZA, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 144.000 €HT

CCI2B/DEF/2019.086

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/

Objet de l'accord cadre : L'achat de prestations d'appui, de conseils et de formation dans le domaine de l'événementiel pour les services de la direction de l'enseignement et de la formation

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 2 fois.

Lieux d'exécution : Campus formation

Nomenclature Européenne CPV :

79342200-5 | Services de promotion | 72244000-1 | Services de conseil en gestion de projet |

80500000-9 | Services de formation |

Il s'agit d'une part de prestations d'appui et de conseil à la mise en œuvre d'événementiels organisés par la Direction de l'Enseignement Formation. Ces événements peuvent avoir un caractère interne ou externe et sont le plus souvent liés à la vie du campus mais également à la promotion de l'ensemble de ces produits de formation. Ils peuvent avoir des cibles différentes en fonction de l'événement (entreprises, jeunes, demandeurs d'emplois, institutionnels, ...) [Lot1].

Il s'agit de prestations de formation de différents niveaux en matière d'organisation d'événements, et notamment en matière de Marketing et de communication au regard du concept « Learning by Doing » appliqué au Campus formation et qui implique une logique de projets dont la plupart vont conduire à l'organisation par les étudiants d'événementiels [Lot2].

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Prestations d'appui et de conseils en matière d'événementiel

Lot 2 : Prestations de formation en matière d'événementiel

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

Lot 1 : La Chambre de Commerce et d'Industrie a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Lot 2 : La Chambre de Commerce et d'Industrie a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 150

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. .../...

La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années,

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : 16 décembre 2019 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

Des garanties et de la capacité économique et financière,

Des capacités techniques et professionnelles du candidat,

La liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Pour le lot 1 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération

Prix : 40 % ;

Valeur technique : 60 % au regard des Moyens humains dédiés à la prestation, de leurs diplômes et compétences (CV) et de leur expérience dans le domaine de la mise en place d'événements.

Pour le lot 2 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

Prix : 40 % ;

Valeur technique : 60 % : regard des Moyens humains dédiés à la prestation, de leurs diplômes et compétences (CV) et de leur expérience dans le domaine de la formation en matière de communication et d'événementiel.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2019.086

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 13 novembre 2019

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 novembre 2019

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Office de Tourisme de l'Alta Rocca

Correspondant : Madame Véronique Sanges

Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE.

Tél : 04 95 78 47 93.

Courriel : tourisme@alta-rocca.com

Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.fr>

Objet du marché : Etude de conception de deux parcours interprétatifs (Après un classement sans suite pour infructuosité de la consultation 2019/024 [absence de candidatures])

Numéro de la consultation : 2019-026

Mots descripteurs : Etudes

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Adaptée ouverte.

Date limite de réception des offres : 18-12-2019 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18-11-2019



AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE-ENTITÉ ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT)

CCI2B/DC/2019.097

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion du SGS et de contrôle de conformité des aéroports, de gestion de projets et de la qualité des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi-Sainte Catherine.

Lieux d'exécution : Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marché de fourniture

Nomenclature Européenne CPV : 48170000-0 | Logiciels de vérification de conformité |

48311000-1 | Logiciel de gestion des documents

48451000-4 | Logiciels de planification des ressources de l'entreprise

48613000-8 | Gestion électronique de données (GED)

Caractéristiques principales :

Il s'agit de fournir et installer une solution logicielle permettant d'une part, de gérer le système de gestion de la sécurité aéroportuaire et le contrôle de la conformité et d'autre part, de la gestion de projets et de la qualité, pour les aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, L.1 à L.6 et, R.2113-2, R.2113-4, R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12.2° du Code de la Commande Publique.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

L'Entité Adjudicatrice a décidé de passer un marché à tranche optionnelle, dans le respect des dispositions de l'article R.2113-4 et suivants du Code de la Commande Publique.

Tranche Ferme : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion du SGS et de suivi du contrôle de conformité.

Tranche optionnelle 1 : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion de projet

Tranche optionnelle 2 : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion de la qualité
Tranche optionnelle 3 : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion Géoréférencement des événements de sécurité

Tranche optionnelle 4 : Fourniture, installation et exploitation d'une solution logicielle de gestion des inspections, contrôles et rondes

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

* Crédits ouverts aux sections : 130, 131, 136 et 135.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse [<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>], dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>).

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :

une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché. .../...

L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.

Date limite de remise des offres : 06 décembre 2019 à 10h

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et de la capacité économique et financière,
 - Des capacités techniques et professionnelles du candidat,
 - Ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.
- CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 60 % ;

* Valeur technique : 40 % : Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- * Les références similaires ou équivalentes avec le montant, la date et le destinataire public et privé ;
- * Les moyens humains dédiés pour chaque phase de la prestation et leurs qualifications pour chaque tranche du marché ;
- * La méthodologie adoptée pour chacune des phases de la prestation et pour chaque tranche du marché ;
- * Un planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les délais d'exécution et la mise en service de chaque phase de la prestation pour chacune des tranches du marché.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.097

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38 - Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique
- * Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 14 novembre 2019

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

CREATION D'UNE STATION D'EPURATION COMMUNALE

Commune de Castellare di Mercurio

(Projet poursuivi par la commune de Castellare di Mercurio)

2ème Parution,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 443-2019 du 25 octobre 2019) :

Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 18 novembre 2019 au lundi 2 décembre 2019 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Castellare di Mercurio :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la création d'une station d'épuration communale ;

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Castellare di Mercurio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du Tribunal Administratif de Bastia, le 27 septembre 2019) :

Monsieur Laurent FRANCIS recevra le public en mairie de Castellare di Mercurio, selon les modalités suivantes :

* lundi 18 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* lundi 2 décembre 2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Castellare di Mercurio.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le lundi 2 décembre 2019 à 17 h 00, date et heure de clôture de ces enquêtes. Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Castellare di Mercurio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 144.000 € HT CCI2B/DET/2019.096

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/

Objet de l'accord cadre :

L'organisation pluriannuelle d'opérations à caractère événementiel pour la CCT de Bastia et de Haute Corse.

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois.

Lieux d'exécution : Territoire de la Corse

Nomenclature Européenne CPV :

79342200-5 | Services de promotion |

79952000-2 Services d'organisation d'événements

Caractéristiques principales :

Mise en œuvre des opérations d'animation à caractère événementiel sur tout le territoire de la Corse et sur le web, stratégie de communication et Organisation logistique et matérielle d'événements.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

La présente procédure regroupe 4 (quatre) lots :

Lot 1 : Conception et mise en place d'opérations d'animation à caractère événementiel sur le territoire de la Corse

Lot 2 : Conception et mise en place d'opérations d'animation à caractère événementiel sur le web

Lot 3 : Stratégie de communication, tous supports, sur le territoire de la Corse

Lot 4 : Organisation logistique et matérielle d'événements mis en place par la CCI sur le territoire de la Corse Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.1, R2162-7 à -12 du Code de la Commande publique

L'accord cadre est multi attributaires

Lorsque l'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donne lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12

Les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre. Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 115

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché. .../...

Date limite de remise des offres : 16 décembre 2019 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et de la capacité économique et financière,
- Des capacités techniques et professionnelles du candidat,
- La liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour l'accord cadre pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (30%)

- Valeur technique (70%) définie au regard :

* Moyens matériels, compétences techniques et méthodologie pour mettre en place un plan de communication,

* Moyens matériels, compétences techniques et méthodologie pour mettre en place un événement de promotion du commerce de proximité,

Critères de jugement des offres des marchés subséquents pour chaque lot :

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

- Prix (30%)

- Dossier technique au regard de la créativité et de l'originalité des offres et des moyens matériels et humains mis en œuvre (70%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2019.096

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>) Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38 - Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 13 novembre 2019

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 novembre 2019

N° 100

COMMUNE D'OCANA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique préalable au projet de déclassement dans le domaine privé communal en vue de l'aliénation d'un chemin de service au lieu-dit « Chiosa »

1ère insertion,

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n° 40-2019 en date du 15 novembre 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement dans le domaine privé communal en vue de l'aliénation d'un chemin de service au lieu-dit « Chiosa ».

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Ocana pendant une durée de 16 jours du vendredi 6 décembre 2019 à 8h30 au samedi 21 décembre 2019 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (9h00 - 12h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur désigné pour cette affaire.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie d'Ocana 20117 Ocana ou par courriel à son intention ocana3@wanadoo.fr.

A cet effet Monsieur COLONNA d'ISTRIA Raphaël a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Il recevra le public à la Mairie d'OCANA :

- vendredi 6 décembre 2019 de 8h30 à 11h30, ouverture de l'enquête publique ;

- mercredi 11 décembre 2019 de 17h00 à 20h00 ;

- samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00, clôture de l'enquête publique.

Un mois après la clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie d'Ocana pendant un an.



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE/ENTITÉ ADJUDICATRICE

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT
CCI2B/DC/2019.092**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour les Services d'entretien des surfaces en herbes de l'aéroport de Bastia-Poretta

Durée de l'Accord Cadre : 05 ans

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia poretta

Nomenclature Européenne CPV :

77312100-1 | Services de desherbage |

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'entretenir constamment les surfaces en herbes affectées ainsi que leurs abords dans un excellent état de propreté, en s'interdisant particulièrement de constituer des stocks ou des dépôts de matériels usagés, d'herbes coupées ou de tout autre détritus.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -3°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés. La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un accord cadre de services.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat

(<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>),

des la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager, et notamment la présentation d'un certificat individuel à jour décideur et applicateur pour les produits phytopharmaceutiques : "Certiphyto".

(Ce certificat attestant de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage), Disposer au minimum de 3 Tracteurs et/ou engin en simultanés équipés de système radio VHF intégré de type ICOM IC A 120E ou équivalent ; attestation de formation à la sécurité aéroportuaire par un organisme agréé SGS ou équivalent.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 29 novembre 2019 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* de leurs garanties financières,

* de leur capacité technique, [Disposer au minimum de 3 Tracteurs et/ou engin en simultanés équipés de système radio VHF intégré de type ICOM IC A 120E ou équivalent],

* de leurs compétences et moyens professionnels, [certificat individuel à jour décideur et applicateur pour les produits phytopharmaceutiques : "Certiphyto" et formation à la sécurité aéroportuaire par un organisme agréé SGS ou équivalent]

* de la liste des services effectués sur les trois dernières années

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix des prestations : 60% ;

Valeur technique : 40% ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations de ce marché, à savoir :

* Les moyens humains et matériels affectés pour chaque zone à entretenir ;

* La méthodologie adoptée pour chaque zone à entretenir ;

* Les qualifications des personnels dédiés à la réalisation des prestations ;

* Les délais d'exécution et le planning prévisionnel d'exécution pour chaque zone à entretenir.

Durée de validité des offres : 6 mois

Numero de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.092

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Telerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 13 novembre 2019

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 novembre 2019



RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN



N° 102

AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 20 Corse-du-Sud

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cité Cnes de l'Alta-Rocca

Objet du marché : Étude de conception de deux parcours interprétatifs.

Type d'avis : Avis d'attribution

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Service

Support(s) de parution : <http://www.e-marchespublics.com>

Autres informations : marché sans suite

N° 103

SCP MORELLI-MAUREL & Associés**7, Rue Marchal Ornano - 20000 Ajaccio****Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73****Email : contact@corsicalex-avocats.com****VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****Au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le****JEUDI 16 JANVIER 2020 à 8 HEURES 30**

Département de Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio

La parcelle cadastrée AP 343 (979 m²) sur laquelle est édifée une maison d'habitation de 133,50 m² carrez avec piscine et garage comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, un coin repas, une cuisine, un séjour, un dégagement, escalier, un w.c, une buanderie, une salle d'eau, une salle de sport.
- À l'étage : un dégagement, une salle de bains, 3 chambres, une salle d'eau, un dressing et un balcon.

Et les 98/10.000èmes indivis de la parcelle à usage de chemin d'accès cadastrée AP 322 (1051m²)

Mise à prix : 80.000 €uros

Visite des lieux par le Ministère de la SCP CAROLE GARIN-FORESTIER GENASI (Tel : 04.95.51.76.16), le vendredi 6 décembre 2019 de 10 h à 12 h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Marchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

- Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,
Le 4 novembre 2019,
Pour extrait, [20170440].

N° 104

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : DENSIFICATION DES RESEAUX DE LA PLAINE ORIENTALE SUD

Référence acheteur : 2019-047-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHHC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

15% ORGANISATION [procédure et méthodologie envisagée] QUALIFICATION, ET

EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

60% Prix

Remise des offres : 20/12/19 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 19/11/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 105

VENTE DE BIEN

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

DESIGNATION

A LECCI (CORSE-DU-SUD) 20137, Valle Larga,

Un terrain.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	46	VALLE LARGA	01 ha 79 a 10 ca	BOIS

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de QUINZE MILLE (15.000,00 EUR).

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

* L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.

* Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.

* Il acquittera tous les frais de la vente d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,00 euros) (sauf à parfaire ou diminuer).

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage en mairie de LECCI, pour faire connaître à Maître Isabelle NOUGARET, Notaire à PORTO-VECCHIO, mandataire du vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

A défaut de réponse reçue par ledit Notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens ci-dessus désignés.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés indépendamment de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19, alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Affiché en Mairie,

**DERNIERES
MINUTES**

N° 106

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à SARTENE, du 26 juillet 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

La société a pour objet l'acquisition de tout immeuble de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en general, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère de la société.

La dénomination sociale est :

SCI ORIZONTI.

Le siège social est fixé à : SARTENE (20100), Villa Erevan, Quartier Santa Barbara.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT EUROS (500,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Le premier gérant de la société est : Madame Chantal MONDOLONI - JAM-GOTCHIAN, demeurant à SARTENE (20100), Villa Erevan, Quartier Santa Barbara.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 107

**CABINET DE KINESITHERAPIE
"U TARAVU"****Société Civile de Moyens****Au capital de 1000 euros****Siège social :****CABINET DE KINESITHERAPIE****"U TARAVU"****20190 Santa Maria Siche****499052132 RCS Ajaccio****DEMISSION D'UN GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 2017, l'assemblée générale Mixte a pris acte de la démission de Madame Marie-Catherine POLVERELLI, de sa qualité de cogérant de la société avec effet au 21 mars 2017.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 108

**CREATIVE CONSUMER CARE
Sigle : 3C.COM****Société par Actions****Simplifiée à Associé Unique****Au capital de 10.000 €****Siège social :****Parc Technologique de Bastia****Futura 2, 20600 Bastia****801 969 577 R.C.S. Bastia**

Suivant procès-verbal en date du 25 octobre 2019, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. Mention sera portée au registre du Commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 109



SCP MAMELLI
Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

REDUCTION DE CAPITAL

Société "IMMOBILIER SANT ANDRIA"

Par l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2019 et l'acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (20217), le 30 octobre 2019, les associés de la société IMMOBILIER SANT ANDRIA, société à responsabilité limitée, au capital de 18.293,88 euros, dont le siège social est à SAINT-FLORENT (20217), Résidence Les Arcades, immatriculée sous le numéro 378 420 384 au RCS de BASTIA, ont décidé de réduire le capital social de 2789,82 euros pour le porter à 15.504,06 euros et d'annuler consécutivement 183 des parts sociales sur les 1200 composant le capital social.

Pour avis, Le Notaire.

N° 110

AVIS

Le 20.06.2019, l'age de la sci monte-bello, 25 Tinarella, hameaux de Porticcio, 20166 Porticcio, capital 1000€, rcs Ajaccio 503151466, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20.06.2019. rad ajaccio.

N° 111

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé du 07.11.2019, enregistré à Bastia le 18.11.2019, bordereau 201900040669 Case n° 2B04P312019A1777, La SARL « A CONCA », dont le siège social se situe à Macinaggio, 20248 ROGLIANO, a confié à Monsieur COMBET Alexis, demeurant 99 Route du Cap 20200 SAN MARTINO DI LOTA, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de boucherie, charcuterie, plats cuisinés, traiteur, pâtisserie, lapins, volaille triperie, gibier, alimentation générale, situé à Macinaggio, 20248 ROGLIANO, connu sous le nom de «Chez Juliette», pour lequel le bailleur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés près le greffe du Tribunal de Commerce de Bastia sous le numéro 533 243 283, pour une durée de une année à compter du 01/10/2019, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour unique avis

N° 112

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 28/08/2019, il a été constitué une SASU : Dénomination : IB SERVICES
 Siège social : Résidence La Mora, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
 Capital : 2000 €
 Activités principales : services de restauration, nettoyage et entretien des locaux professionnels.
 Durée : 99 ans
 Président : Mlle BENYETTOU Imen
 Résidence La Mora, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
 Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 113

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par la société CORSE APPATS DIFFUSION, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est Résidence Mariani, Bât. B, Quartier St Joseph, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le n° 539 072 157, à Madame Marie Madeleine GUYOT épouse DE FRANCE-SCHI, exerçant la profession de commerçante, demeurant Résidence Mariani, Bât.B, Quartier St-Joseph, 20090 AJACCIO, suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 01/01/2012 enregistré à AJACCIO, le 04/01/2012, bordereau n° N°2012/7 Case N°7, du fonds de commerce de vente demi gros d'appâts et d'articles de pêches, situé à Résidence Mariani, Bât.B, Les Hauts de St Joseph, 20090 AJACCIO, A pris fin le 31/10/2019 d'un commun accord entre les parties.

Pour unique avis signé, Marie Madeleine GUYOT épouse DE FRANCESCHI, le locataire- gérant.

N° 114

**CHAMBRE
 D'HOTE VILLAGUIDI**
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : Avenue Jérôme Guarnieri
20123 Pila-Canale
838436749 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 22/10/2019, il a été décidé de : Nommer Président Mme FAGGIANELLI Jennifer, Sarah, avenue Jérôme Guarnieri, 20123 PILA-CANALE en remplacement de FAGGIANELLI JEAN démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 115

TOTAL CORSE
SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo
20200 Bastia

AVIS DE RESILIATION DE LA CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 7 Février 2011, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL situé à l'Avitaillement de Porto - OTA - 20150, consentie par Total Corse, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188 siège social Résidence « LE DESK » Chemin de PARATOJO - BASTIA - 20200 à Monsieur ROSTINI Dominique François Xavier, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°392 397 275 siège social à Marine de Porto - 20150 OTA, a été résilié à la date du 16 Janvier 2011.

N° 116

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 25/10/2019, concernant la société THELXINOÉ, Lire la mention correcte est : " en date du 12/11/2019" en lieu et place de "en date du 10/10/2019".



LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous
 retrouvez toutes les
 annonces légales
 entreprises parues dans la
 presse habilitée depuis le
 1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



POLITIQUE/SOCIAL

Améliorer la vie étudiante



Photo DR

Approuvé le 27 septembre 2019 par l'Assemblée de Corse, le Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante pour la période 2019-2023 a été présenté le 18 novembre, au musée de la Corse, à Corte. À cette occasion, Josépha Giacometti, conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, la recherche, la formation professionnelle et l'apprentissage; Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse et Marc-Paul Luciani, directeur général du Crous de Corse; ont signé la convention qui prévoit, sur les 4 ans à venir, le versement par la CTC d'une somme s'élevant à un total de 21M€. Pour mettre en œuvre ce dispositif qui vise à permettre à tous les jeunes corses, quelle que soit leur situation sociale, de poursuivre leurs études – sur l'île mais aussi hors de Corse s'ils le désirent – le Crous recevra chaque année 5,3M€, afin de financer une vingtaine de mesures d'aides à la réussite et à la vie étudiante. Le schéma prévoit, par exemple, l'octroi d'une allocation de rentrée de 400€ pour 1750 étudiants boursiers; des aides à la mobilité internationale pour effectuer séjours d'études ou stages; une bourse sanitaire et sociale à l'attention des élèves et étudiants dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes; ou encore, pour les étudiants boursiers dont le foyer fiscal de rattachement est situé en Corse, une aide de 100€ destinée à alléger la charge financière que représente la souscription à une complémentaire santé. Également prévue, la participation de la Collectivité de Corse, à hauteur de 1M€, pour la réalisation d'une nouvelle résidence universitaire (107 logements), opération cofinancée par l'État et le Crous. La mise en œuvre du schéma fera l'objet d'une évaluation régulière via la mise en place d'un comité de pilotage appelé à se réunir une fois par semestre. ■ AN

SANTÉ

Déploiement de la plateforme TND

Troubles des apprentissages, de la coordination, de la communication, du spectre autistique, déficience intellectuelle: les troubles du neuro-développement (TND) recoupent un ensemble d'affections qui, débutant durant la période du développement du cerveau de l'enfant, vont entraîner une altération du fonctionnement personnel, social, scolaire ou professionnel. 5% de la population sont concernés par un ou des TND (une même personne associe souvent plusieurs troubles du neuro-développement), soit 3,3 millions de personnes, et 35 000 naissances par an. Pour la Corse, selon cette prévalence, 16 500 personnes sont concernées soit 150 naissances par an. Le taux de prévalence de l'autisme est compris entre 0,9% à 1,2% soit 700 000 personnes au niveau national (7 500 naissances par an) et pour la Corse il est de 3 300 personnes, soit 30 naissances par an. Plus le dépistage est précoce, meilleure est la prise en charge. Or, si les premiers signes d'alerte sont identifiables avant 3 ans, aujourd'hui, en moyenne, les TND sont diagnostiqués vers 6 ans. C'est le cas en Corse, comme au niveau national, malgré des actions d'information quant aux signes d'alerte et l'existence de structures assurant le diagnostic. Aussi, la Stratégie nationale pour l'autisme dans les troubles du neuro-développement 2018-2022 a fait de l'intervention précoce une priorité afin de limiter le sur-handicap, avec la création dans les territoires de plateformes d'orientation et de coordination à destination des enfants de moins de 7 ans. Elles ont vocation à accompagner les familles orientées par leur médecin face à un retard de développement de leur enfant en construisant un parcours qui permettra la réalisation d'un diagnostic et d'interventions médico-sociales adaptées. L'Agence régionale de santé (ARS) de Corse a confié à l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Haute-Corse (ADPEP 2B) le déploiement de la plateforme en Corse où, afin d'assurer un égal accès à tous les enfants de l'île, au plus près de leurs lieux de vie, le dispositif régional est doté d'une organisation infra-territoriale, avec une organisation partenariale forte de tous les acteurs locaux de la prise en charge, formalisée par une convention. Celle-ci a été signée le 14 novembre 2019 sous l'égide de l'ARS en présence de Claire Compagnon, déléguée interministérielle à l'autisme. Dès lors, la plateforme a débuté progressivement son activité avec une couverture des pays ajaccien et bastiais. À compter de mars 2020, l'Extrême-sud et la Plaine orientale seront couverts. La couverture totale de la région sera effective en juin 2020 avec l'intégration des territoires de la Balagne et du Cortenais. ■ AN

288

Les chiffres de la semaine

dossiers ont obtenu un accord de financement lors du dernier Comité régional de programmation des aides. Dont 264 au titre de diverses programmations européennes pour plus de 2 M€, 6 au titre du PEI, 18 dans le cadre du CPER 2015-2020 pour un montant total de 13 M€.

0,28

Les chiffres de la semaine

point de plus que l'indice des prix à la consommation hors tabac: en juin 2019, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières était en hausse de 1,68% sur les 4 derniers trimestres, indique une étude de La Banque Postale publiée en partenariat avec l'Association des maires de France.

83%

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

des Français estiment en 2019 que la société a besoin de se transformer, contre 76% en 1979. Entre 1999 et 2019, la proportion de ceux n'ayant plutôt pas ou pas du tout confiance en le gouvernement en place pour résoudre les problèmes a progressé de 24 points [source: France, portrait social 2019 Insee]

PASCAL TAGNATI

*Auteur, comédien et réalisateur,
 il est actuellement
 plongé dans le montage
 de son premier long métrage.
 Il a bien voulu s'en extraire pour
 répondre à nos questions.*

Propos recueillis par Eric PATRIS



À la suite d'un pari stupide, vous écopez d'un gage.

Le pire serait de devoir :

- *Vivre une semaine en bob Ricard, sandalettes-chaussettes, T-shirt I love Paris (et interdiction de rester terré à la maison) ?*
- *Envoyer une déclaration d'amour à Manuel Valls sur Twitter (sans prendre un pseudo) ?*
- *déclamer en public et sur un ton convaincu le dernier édito anti-corse de Barbier ?*
- *vous nourrir exclusivement de casgiu merzu pendant trois jours ?*
- *autre chose ?*

Déclamer l'édito de Barbier. J'ai pensé à d'autres choses non comprises dans la liste, mais il faudrait trois jours pour faire le tri tant les stupidités possibles sont nombreuses.

Votre vœu le plus cher se réalise. Mais... En échange si vous êtes omnivore, vous devenez végétarien à jamais (ou le contraire). Vous êtes d'accord ?

Oui, même si ça ne va pas être simple. Mais, c'est mon vœu le plus cher, après tout.

Un savant fou met en œuvre un dispositif qui va détruire en quelques heures tous les chefs d'œuvre de la planète. Vous ne pouvez stopper son plan diabolique. Mais vous pouvez sauver au moins trois de ces chefs d'œuvre. Lesquels ?

Abbey Road, Notes sur la mélodie des choses de Rainer Maria Rilke et Apocalypse Now pour Robert Duvall.

Mission to Mars! Vous êtes placé à la tête de l'expédition. Composez votre dream team...

Gaël Pelletier, Amaury Arboun, Raphaël Siboni et Jean-Christophe Folly. Une belle feuille de match. Le choix était dur, mais l'objectif est d'arriver vivants sur Mars.

Vos amis se cotisent pour vous offrir un trip en amoureux. Le hic c'est qu'ils sont fauchés. Ils arrivent tout juste à réunir de quoi vous payer...

- *un week-end au clair de lune à Maubeuge ?*
- *une visite de groupe du parc Astérix ?*
- *un week-end dans une bergerie à Bitalza ?*
- *la traversée du golfe d'Ajaccio en pédalo ?*
- *autre chose ?*

Tollare l'hiver. Ou Fontaineblau au mois d'août. C'est tranquille, on n'y rencontre plus que les vieux et les gens qui ne sont pas en vacances

On vous offre un voilier et une belle casquette à galons. Mais au fait, vous êtes plutôt un capitaine: Haddock? Crochet? Nemo? Igloo? Autre? Nemo, sans problème.

Vous roulez en voiture durant un gros orage. Sous la pluie battante, un auto-stoppeur. Un petit bonhomme bizarre avec une grande écharpe. C'est: Le Petit Prince? Christophe Barbier? Que faites-vous?

Je trace. De toute manière, je ne vois aucune différence entre les deux.

Une fée vous propose de vous doter du talent artistique que vous avez toujours rêvé de posséder. Vous serez le meilleur dans le domaine de votre choix. Mais elle ne vous garantit pas que le monde reconnaisse ce talent. Vous prenez quand même?

J'assume.

Vos amis vous inscrivent d'office à un marathon de danse.

Pas moyen de vous défiler. Ce sera: tango? valse? cha-cha?

paso-doble? rock? autre? Choisissez votre partenaire idéal(e).

C'est très simple: un tango avec ma maman.

Uchronie: si Bonaparte ne s'était pas brouillé avec Paoli et avait soutenu le royaume anglo-corse... Ça aurait donné quoi, d'après vous? L'hacienda à Corte.



Illustration Kampà, d'après Céline Nieszawer et Gérard Venturini

Vous préféreriez: un monde sans fleurs ou un monde sans télé?

Un monde sans télé.

Et entre un monde sans risque et un monde sans ignorance?

Sans ignorance.

Au restaurant, le client -ou la cliente- de la table d'à côté a un comportement aussi odieux qu'injustifié avec la serveuse qui contient ses larmes à grand-peine. Que faites-vous?

Je dis à la serveuse de vivre ce moment, sans retenir ses larmes. C'est pour elle, ce sont ses émotions, l'autre n'existe pas

Vous découvrez une île jusqu'alors inconnue. Magnifique. Ceux qui la peuplent vivent simplement, mais sainement et en paix. Vous: révélez votre trouvaille au monde entier? passez quelques jours là-bas puis rentrez chez vous et gardez le secret? décidez de ne plus en partir?

Je reste, sans plus jamais en partir. Je ne suis plus là pour personne.

On sonne à la porte. C'est Darth Vader qui vous annonce «Je suis ton père» ! Que faites-vous?

Ma première pensée est «C'est donc pour ça», puis je me mets directement au maraîchage. C'est une réponse-clé.

Faire naufrage c'est pas top. Mais se retrouver sur un radeau en mauvaise compagnie, c'est pas mieux.

Dans vos pires cauchemars, avec qui dériveriez-vous, perdu en mer?

Une seule personne, parce que ce genre de tête-à-tête serait le pire possible. Caroline Fourest. Il est même possible que je me noie volontairement pour éviter ça.

Nommez un chanteur (ou une chanteuse) dont vous auriez préféré qu'il s'essaie plutôt au macramé...

Phil Collins, sans hésitation.

C'est une chanson qui vous ressemble. C'est?

Love, de John Lennon.

Il se présente à vous en disant «s'il te plaît, dessine-moi un mouton». Vous: expliquez gentiment au Petit Prince qu'on est sur une plage nudiste et que vous n'avez pas de crayon? dites à Christophe Barbier qu'il arrête de vous suivre parce que là, ça devient lourd?

Je l'ignore. Cf l'autostop.

Les tests ADN sont formels : Emmanuel Macron est un descendant de Sambucciu d'Alando. C'est : à hurler de rire? à pleurer de désespoir? une raison de remettre en cause la fiabilité des tests ADN ?

Je hurle de rire.

De quelle histoire ou filme auriez-vous détesté être un personnage?

Mektoub my love.

Un super-héros (ou un héros mythologique) au conseil exécutif de Corse. Lequel et quelle délégation lui confier?

Magneto à l'Office des transports.

On découvre une créature mythique ou légendaire en Corse? Laquelle, et à quel endroit?

L'Homme-loup amoureux. Il vit dans le comté d'Alata, dans une paix royale.

Séisme dans l'enseignement. Une nouvelle matière fait son entrée dans les programmes scolaires du primaire. Vous êtes consulté(e), vous préconisez d'apprendre aux enfants: la langue des signes? Des rudiments de cuisine et de bricolage aux filles comme aux garçons? L'art de la controverse argumentée? Autre chose?

Cuisine et bricolage. Ça constitue un humain, ça l'oblige à s'en tenir à des choses sensées. Il faut savoir faire des choses avec ses mains. ■

CARNETS DE BORD

Des militaires à Poulidor

par Béatrice HOUCHARD

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



14 NOVEMBRE

Décidément, les locaux de l'Assemblée nationale donnent des vapeurs aux militaires. Déjà, le 12 juillet 2017, alors qu'Emmanuel Macron venait d'être élu président de la République, le chef d'état-major des armées, le général Pierre de Villiers, avait confié à la Commission de la Défense, à propos d'une baisse annoncée de son budget: «*Je ne vais pas me faire baiser comme cela.*» La séance était à huis-clos mais les députés (même les galonnés ne peuvent l'ignorer) sont de grands bavards. Résultat, le général avait été contraint de prendre la porte.

Le 13 novembre, c'est l'un des prédécesseurs de Pierre de Villiers, le général Jean-Louis Georgelin, qui s'est emporté. Cette fois, il y a des images et du son car l'audition devant la Commission des Affaires culturelles, au Palais Bourbon, était publique. Le général Georgelin est, depuis l'incendie de Notre-Dame de Paris, «*préfigurateur de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris*». Il doit normalement devenir, le 1^{er} décembre, président dudit établissement public.

Jean-Louis Georgelin, qui fut aussi chef d'état-major du président de la République Jacques Chirac, et qui partageait avec lui un certain goût pour le langage de soudard, est une grande gueule. Il a son franc parler et ne mâche pas ses mots en public comme en privé. Il est de surcroît très drôle et très cultivé.

Mais quelle surprise de l'entendre conseiller à l'architecte en chef des monuments historiques, Philippe de Villeneuve, de «*fermer sa gueule*». L'architecte avait le matin même, dans *Le Figaro*, plaidé pour une reconstruction à l'identique de la flèche de la cathédrale meurtrie. Mais la décision n'interviendra que début 2021. D'où la sortie du général devant les députés: «*Je lui ai déjà expliqué plusieurs fois et je le refais de manière (là, un mot inaudible): qu'il ferme sa gueule et que nous avançons en sagesse pour que nous puissions sereinement faire le meilleur choix pour Notre-Dame, pour Paris et pour le monde*». Rompez.

On ne sait pas ce qu'Emmanuel Macron a pensé de cette sortie pour le moins maladroite, mais le ministre de la Culture, Franck Riester, a jugé «*pas acceptables*» les propos du général Georgelin en rappelant que «*le respect est une valeur cardinale de notre société.*» À la tête de ce qu'il appelle sa *task force* pour, a-t-il

encore précisé devant les députés, «*faire travailler les gens ensemble, car c'est le rôle d'un chef*», Jean-Louis Georgelin aura du fil à retordre. Faire «*cheffer*» les milieux culturels par un militaire, fût-il à la retraite, quelle gageure !

16 NOVEMBRE

Olivia Grégoire, députée de Paris et vice-présidente de la Commission des Finances, «*plaide coupable*» et a le bon goût de sourire du tollé qu'elle a suscité la veille sur Twitter avec ce message: «*Oui, il est possible de faire du #purposewashing avec la #raisondêtre, c'est pour cela que nous avons conçu une fusée à plusieurs étages, avec les sociétés à mission, avec les fondations d'actionnaires... La contrainte varie, il sera impossible de faire du «sociétémission-washing».* Vous avez compris ? Non ? Moi non plus.

Cette manière très «nouveau monde» [Olivia Grégoire est une jeune députée de La République en marche] de parler d'un sujet qui touche aux entreprises commerciales peut prêter à sourire. Mais pas seulement. Car la politique est en train de mourir de ce fléau: une novlangue venue d'on ne sait où et qui ne mène nulle part. Récemment, le gouvernement a par exemple lancé la mode des «*tiers-lieux*» avec toutes les bonnes intentions du monde: recréer du lien social, faire en sorte que les gens se croisent, se rencontrent et se parlent. Un tiers-lieu, ce peut être une salle de réunion, un café, un espace de rencontre ou de télétravail. Il existe même un «*conseil national des tiers-lieux*»... Mais interrogez les gens dans la rue et demandez-leur ce qu'est un tiers-lieu, je doute que vous obteniez la bonne réponse. Le pire, dans cette affaire, c'est la réponse que me fit un ministre devant ma perplexité: «*Oui, on sait que ça ne veut rien dire, mais on n'a rien trouvé d'autre...*»

Les exemples sont légion, dans les lois (celles que nul d'entre nous n'est «*censé ignorer*»): récemment, les «*transports*» sont ainsi devenus «*les outils de mobilité*». On a eu droit, l'expression est superbe, aux «*assises de la mobilité*» et le maire est devenu, de par la loi, «*autorité organisatrice de la mobilité*». L'écrivain François Sureau a bien raison de partir en guerre contre ce qu'il appelle «*un langage de maboul*», lui qui est pourtant énarque. Il note joliment que dans une période récente, «*il y avait du Victor Hugo chez les paysans*» et que le peuple comprenait ce que lui disaient Georges

«*Oui, on sait que ça ne veut rien dire, mais on n'a rien trouvé d'autre...*»



Pompidou ou François Mitterrand, sans parler du général de Gaulle. A la place des hommes politiques, je réfléchirais sérieusement à la question. Car on ne peut adhérer à un discours politique qu'on ne comprend pas. Les populistes, en France et ailleurs, l'ont bien compris, quitte à tomber dans l'excès inverse : Donald Trump, dit-on, aurait le vocabulaire d'un enfant de 8 ans.

17 NOVEMBRE

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a elle aussi son expression fétiche : le « panier de soins ». L'expression n'est pas d'elle, mais elle l'utilise en abondance. Outre que le mot donne l'impression qu'on va se soigner comme on fait ses courses au marché, qui parle de son « panier de soins » dans la vie courante ? Agnès Buzyn prendra-t-elle pour autant son panier pour aller à la pêche aux voix aux élections municipales à Paris ? C'est l'une des questions posées par le « plan B » qui pourrait être déclenché par Emmanuel Macron si les deux candidats rivaux de LREM, Benjamin Griveaux et Cédric Villani, ne percent ni l'un ni l'autre dans l'opinion.

C'est François Bayrou qui pousse la candidature d'Agnès Buzyn, médecin dans le civil et n'ayant aucune élection à son palmarès. L'envoyer au combat à Paris pour une première tentative ne serait pas lui faire un cadeau. L'intéressée, elle, a toujours démenti. Selon un écho publié par l'hebdomadaire *Challenges*, Agnès Buzyn aurait même déclaré, en rappelant son soutien à Benjamin Griveaux : « Je ne suis pas candidate pour Paris. Ma seule attache, c'est la Corse. »

18 NOVEMBRE

Le général Pierre de Villiers (on y revient) publie en poche son best-seller, *Qu'est-ce qu'un chef?*, dont il a déjà vendu 200 000 exemplaires, un chiffre à donner des droits d'auteur, le tournis et éventuellement des ambitions. Il a enrichi son ouvrage d'une postface où il laisse entrevoir ce qui ressemble à une ambition présidentielle. Il y raconte avec flamme son tour de France des dédicaces : « De Rennes à Strasbourg, de Guilhaud-Granges à Saint-Dizier, de Besançon à Agen, de Toulon à Belfort, de Lille à Toulouse, de Nantes à Montaigu, partout le même enthousiasme, les mêmes salles pleines, la même recherche d'absolu et la même peur du vide. En l'occurrence, le vide est pour moi une plénitude, tant la tâche est exaltante et le défi immense. » Il souhaite que les chefs fassent preuve

d'exemplarité, d'authenticité, d'enthousiasme, de volonté, de modestie et d'ouverture aux autres. « Ces attributs, conclut-il, le chef doit les mettre au service notamment des jeunes. C'est d'ailleurs ce qu'on lui a appris à faire au sein de l'armée française ». Est-ce une offre de services ?

Dans le *Baromètre de la confiance politique* réalisé début 2019 par le Centre d'études de la vie politique française (Cevipof), 15% des personnes interrogées souhaitent voir l'armée diriger le pays. C'est un pourcentage énorme, qui fait écho au discours de certains Gilets jaunes il y a pile un an (pas les voyous lâches et incultes qui viennent de saccager le monument à la mémoire du maréchal Juin à Paris) mais c'est encore trop peu pour que les électeurs chantent sur l'air d'Offenbach qu'ils « aiment les militaires ».

19 NOVEMBRE

À Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), on dit adieu à une légende française, Raymond Poulidor, décédé le 13 novembre. Un champion cycliste aux 189 victoires, bien au-delà de la réputation d'« éternel second » que lui valut sa rivalité avec Jacques Anquetil dans les années 1960. Et surtout une sorte de héros national, dont le patronyme ensoleillé est devenu un nom commun. Après sa défaite à la présidentielle de 1974, François Mitterrand avait été qualifié de « Poulidor de la politique ». Tout récemment encore, on a lu qu'Amélie Nothomb était « le Poulidor du Prix Goncourt ».

Anquetil-Poulidor ! Ce n'était certes pas l'affaire Dreyfus, que fait revivre *J'accuse*, l'excellent film de Roman Polanski (par-delà les polémiques sur son comportement privé). Mais tout de même : en ce temps-là, la France était bien coupée en deux. Le dimanche, à table, on se disputait à table entre « anquetilistes » et « poulidoristes ». Une majorité de Français s'était reconnue dans cet homme charmant, qui n'avait rien d'un coq gaulois hâbleur et querelleur, mais faisait triompher une modestie et une opiniâtreté incomparables. Son directeur sportif, Antonin Magne, avait repéré avec son pendule fétiche que « Poupou » possédait un pôle neutre : « Il attire tout le monde et ne repousse personne ». Le général de Gaulle avait donc bien raison de dire que Raymond Poulidor portait « un nom de Premier ministre ». Hélas, « Poupou » n'avait pas l'âme d'un chef et son palmarès s'en est ressenti. Jamais il n'aurait osé conseiller à Jacques Anquetil de « fermer sa gueule ». ■

La sélection de la rédaction

Là, maintenant, tout de suite

Auteur et interprète, Didier Landucci a fondé sa propre structure théâtrale. Il a créé en 2001, avec Jean-Marc Michelangeli, le spectacle *Les Bonimenteurs* qui met à l'honneur l'improvisation et a « tourné » durant près de 15 ans, avec plus de 1500 représentations. « Monter sur scène sans savoir ce que l'on va dire, sans savoir ce que l'on va faire, sans décors, sans costumes ni accessoires, devant des gens qui te regardent et qui attendent que tu les fasses marrer, c'est de l'adrénaline pure, aussi bien pour celui qui la pratique que pour les spectateurs, explique Didier Landucci. C'est un moment unique, éphémère au vrai sens du terme. Vous voyez une représentation qui ne se représentera plus. Vous vivez un instant rare de liberté fugace qui peut quelquefois devenir magique. Et si l'on veut que cette magie opère à chaque prestation, il faut respecter une mécanique d'horlogerie, et c'est cette mécanique que j'ai décidé de dévoiler ». Avec le metteur en scène Ali Bougheraba, il a donc co-écrit cette conférence-spectacle qui instaure une forte interaction avec le public, amené à contribuer activement à cette expérience chaque fois unique: « Je suis convaincu qu'à une époque où l'écoute, la communication, l'ouverture d'esprit, le vivre ensemble, le lâcher prise et l'adaptabilité sont devenus des valeurs humaines indispensables, l'improvisation théâtrale se pose comme la discipline artistique susceptible d'enrichir nos personnalités. [...] Selon moi, elle devrait être enseignée à l'école dès le plus jeune âge au même titre que les maths, le français ou l'histoire ».

Le 27 novembre, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



Under my Screen

Pour cette XI^e édition, le Festival du film britannique d'Ajaccio propose 21 films, dont 6 en avant-première. De la comédie au documentaire en passant par le thriller, le drame ou le film d'épouvante, le fil rouge de cette sélection est la femme, sa place et son image dans la société. Tour à tour espionne (*Red Joan*, de Trevor Nunn); reine (*Mary Stuart*, de Josie Rourke); artiste (*Judy*, de Rupert Goold mais aussi *Wild Rose*, de Tom Harper); mère-courage (*Rosie Davies*, de Paddy Breathnach ou encore *Sorry we missed you*, de Ken Loach); victime osant briser le silence pour se faire accusatrice (*L'Intouchable Harvey Weinstein*, d'Ursula Mc Farlane). Un choix, mais pas un parti-pris, explique Marie-Diane Leccia, présidente de l'association Corsica films festivals, organisatrice d'Under my Screen: « Cette année, nous avons eu la chance d'obtenir tous les films que nous avons pré-sélectionnés. On peut y voir une volonté de diffusion plus importante en France à l'approche du Brexit, mais aussi la reconnaissance d'un travail et le fait que le festival d'Ajaccio est désormais connu. Et il s'est avéré que, sans chercher délibérément à donner un thème à cette édition, la femme était le dénominateur commun à beaucoup de films retenus ». La musique est l'autre invitée de cette programmation 2019. Abordée à travers *Judy*, *Wild Rose*, la comédie musicale *Le retour de Mary Poppins*, de Rob Marshall; *Yesterday*, de Danny Boyle ou *Music of my life* de la réalisatrice Gurinder Chada; son rôle au cinéma est aussi le thème d'une master-class gratuite (le 30 novembre de 10h à 11h45, inscription dès le 27) animée par Fanny Popieul, programmatrice du Dinard Film Festival, partenaire d'Under my Screen. Ce partenariat se concrétise aussi par une séance gratuite (le 30, de 11h45 à 13h) présentant les 10 courts-métrages retenus pour la sélection *Shortcut* du festival de Dinard 2019.

Le 27 novembre au 2 décembre. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 06 23 70 72 75 & www.under-my-screen.com



From the plage

Originaire de Nouvelle-Calédonie, Kevin Naran a découvert la danse contemporaine au cours de ses études pour devenir professeur d'EPS. Il a poursuivi dans cette voie, se formant à Montpellier puis à Lille. En 2012, il a intégré la Compagnie Creacorsica, basée en Corse. Tout en interprétant de nombreux projets chorégraphiés par Pat O' Bine pour Créacorsica, il collabore avec d'autres compagnies, en Corse (Art Mouv à Bastia) comme dans l'hexagone (Litécoc à Saint-Etienne). En 2017, alors qu'il vient de présenter sa propre création chorégraphique, *Oculus*, dans le cadre du Festival Rochefort Pacifique, le territoire Rochefort Océan lui passe commande d'une création pour un spectacle destiné au jeune public. Ce sera *From the plage*, co-produit par Créacorsica, une chorégraphie pour laquelle il a demandé à Déborah Lombardo, danseuse et chorégraphe, de l'accompagner dans l'interprétation. Kevin Naran y évoque un archipel qu'il ne connaît pas, le Vanuatu, mais dont il a rêvé. Un archipel où, dans les îles du nord, les femmes pratiquent la « musique de l'eau », créant une gamme de sons en tapotant, frappant la surface de l'eau ou en la brassant, tout en s'accompagnant d'harmonies vocales. Jean-Michel Giannelli s'est inspiré de cette tradition et de ses gestes pour composer la musique originale du spectacle.

Le 30 novembre, 17h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



FESTA DI A NAZIONI



7 dicembri 2019 in Conca
20 ANNI DI L'ASSOCIU - 21 ANNI DI CILIBRAZIONI

18:00 - GHJESIA S^{TU} STEFANU

Messa Sulenna I Muvrini

Messa parata cù Munsignori Olivier de Germai, vescu di Còrsica. U coru di Santu Stèfanu, a cunfraterna Santa Cruci di Portivechju, a cunfraterna San Francescu di l'Alta Rocca, i 5 cunfraterni di Bunifaziu.

Prucissioni, Granitula, Muresca

Musicanti "L'avanzata"
Baddarini "a Girandola" è "Corsica Latina",
Cantu scola di Conca
Littura di l'Articulu di u 1735.

20:30 - TINDONU SCALDATU À I TENNIS

Cuncertu

Scola in festa

I donni di a Scola di cantu di i Fulelli

Intarvinanti: Pulitòlogu, pulitichi...

"A Festa di a Nazioni: da una iniziativa pulitica à una iniziativa paisana.."

Batti Profizi

Surghjenti

Video Missagiu di i corsi di fora
(Menton, Parigi, Munich, Miami, Sydney...)

Canta u Populu Corsu & Feli

"Rimix Corsi" cù dj jb Leccia



Battù Profizi



INTRATA
10€

DA BÌ È DA MANGHJÀ





**AGIR
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une éco-prime jusqu'à **1 500€**

Faites votre simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.